Rutledge
FRE 4°
30166

L'ASTUCE DÉVOILÉE,

OU

ORIGINE DES MAUX DE LA FRANCE,

PERDUE PAR LES MANOEUVRES

DU MINISTRE NECKER,

Avec des Notes & Anecdotes sur son administration.

Je rougis pour toi seul, pour toi dont l'artifice
A conduit ma patrie au bord du précipice.

PAR M. RUTOFLE DE LODE.

ANNÉE 1790.

THE NEWBERRY LIBRARY

PRÉFACE.

CHEZ moi, lecteurs, point d'éloquence : mon mérite eſt la vérité. Ami de la nature, je chéris ce qui m'en rapproche : je laiſſe à Mirabeau & compagnie l'art de dire des riens, ſous des expreſſions qui, de ces riens, font quelque choſe aux yeux des eſprits à la mode. Que mon héros ſoit reconnu ſous les couleurs de mon pinceau ; voilà ma gloire.... Quant à ma récompenſe, je ne croirai l'avoir, que lorſqu'il n'aura plus en main le gouvernail du beau vaiſſeau qu'il dirige ſi bien pour l'intérêt de ſon pays, & ſi mal pour le nôtre ; lorſque ſes doigts frottés d'aimant, ne fouilleront plus au tréſor royal ; enfin, lorſque ſa BIEN AIMÉE la caiſſe d'eſcompte ſera ſuſpendue à la lan-

terne, comme une coquine qu'elle eſt : n'en a-t-elle pas aſſez fait pendre, pour mériter de l'être ?...

L'ASTUCE DÉVOILÉE,

OU

ORIGINE DES MAUX DE LA FRANCE.

Le déſaſtre préſent d'un Royaume auſſi riche qu'eſt celui de la France; la diſparution ſubite de tout ſon numéraire; un enchaînement d'événémens funeſtes arrivés dans ſon ſein, ne font-ils pas naître, à bon droit, dans l'eſprit du François affamé, les réflexions qui l'occupent ſur le réſultat incertain de tant de révolutions?

Ses yeux mourants, ſans ceſſe tournés en arriere, cherchent à pénétrer, par le rigoureux examen du paſſé, ſi rien de particulier, de ſecret dans l'adminiſtration n'a pu donner lieu au dépériſſement des finances de l'État, à ſon bouleverſement général & à la ſituation déplorable où ce peuple eſt réduit.

Le Miniſtre dont j'entreprends l'hiſtoire, prit en main les rênes de ce Gouvernement, à l'époque où l'Etat, quoiqu'un peu délâbré, pouvoit ſe relever: où l'orage, grondant au loin, pouvoit être enfin conjuré: il a donc dû s'attendre à voir ſa conduite obſervée, ſon admi-

niſtration raiſonnée, & ſes vues découvertes.

Pour donner à ſa vie la progreſſion qu'elle doit avoir, je vais permettre à mon pinceau une teinte légere ſur ſa naiſſance, ſes facultés antérieures & ſes fonctions paſſées, pour revenir, par ordre, à celles préſentes.

Ces faits, d'ailleurs, me paroiſſent eſſentiels pour aſſeoir le jugement de mes lecteurs ſur un Républicain ſans titre, ſans recommandation, parvenu, tout à coup, au faîte des grandeurs & de la conſidération d'un Etat monarchique.

La patrie de feu Jean-Jacques Rouſſeau (1), l'un des plus profonds Ecrivains de ce ſiecle, a vu naître en ſon ſein C. H. G. Necker.

On ne s'accorde pas tout-à-fait ſur l'origine de ſa naiſſance; les uns lui donnent pour pere un Régent de College; d'autres, un artiſan de Geneve: mais la premiere opinion paroît la plus généralement adoptée.

Les lumieres de Necker ſur la littérature, &

---

(1) Deux jours après la mort de ce grand homme, on rapporte que Louis XVI trouva ſur ſon aſſiette un quatrain, auquel il eût bien dû ajouter foi. Le voici. C'eſt vraiment l'horoſcope de Necker.

Geneve a produit deux grands hommes,
Et tous les deux chers aux François;
L'un emporte bien des regrets,
L'autre emportera bien des ſommes.

ſur grand nombre de mots grecs, qu'il interprête bien ou mal, font penſer en effet que ce Régent fut ſon Mentor.

Ses premieres années n'offrent que ce qui ſuit de remarquable.

Un jour ſe délaſſant au jeu des fatigues de l'étude, avec des jeunes gens de ſon âge, & les ayant réduits au dernier ſol, pluſieurs vinrent à le lui reprocher: » vos eſpeces me reſtent, » leur dit-il; mais comptez, mes amis, qu'elles » vous profiteront (1).

Un autre fois, quelqu'un l'ayant diſtrait d'une opération de nombres: « de grace, Monſieur, » dit Necker à l'importun, ne me détournez pas » d'une occupation qui doit me tirer du néant » où le ſort m'a fait naître (2).

Sorti de la pouſſiere des claſſes, il avoit oui dire qu'on n'eſt jamais prophête dans ſon pays;

---

(1) La prédiction du petit-Necker a eu lieu; le drôle nous a dépouillés, pour enrichir ſes camarades.

(2) Le lendemain de ſon élévation au Miniſtère, il eut le front d'inſérer dans une longue Epitre à trois Banquiers de ſon pays, ces vers, dignes enfans de leur pere.

Je n'étois rien à Geneve;
Auſſi je crois faire un rêve
D'être Miniſtre à Paris:
Mais de cet honneur la chimere
Ne m'intéresseroit guere,
Si je n'y voyois des profits.

ſur cette aſſertion, Necker prend le parti d'en déguerpir.

Auſſi pauvre que Job, il ſe met en pélerinage, & nous arrive ici, crotté juſqu'à l'échine, en l'année 1755.

Une lettre de recommandation l'adreſſoit à Iſaac Vernet, Banquier, lequel, très-charitable, en dépit de la coutume, lui fit quelques avances, utiles au changement de coſtume du Pélerin, qu'il adopta pour ſon Commis, aux appointemens de 400 liv. net.

Un zele ſervile, une aſſiduité contrainte, un dévouement intéreſſé, furent les moyens qu'il mit en œuvre, pour gagner la confiance du maître qu'il ſervoit.

Mais la fortune veillant ſur Necker, préparoit à ſon ſort un changement rapide.

En 1757, Vernet penſe à ſortir du cahos des affaires; cédant alors à ſes confreres le reſte de ſes prétentions ſur les banques, il vend ſon Commis Necker au Banquier Saladin.

Flatteur par art, humble, bas par nature, il fut bientôt initié dans les plus grands myſteres; & peu après ſçut lier ſa fortune à celle de ſon nouveau maître, au point qu'il fit doubler, tripler ſes gages.

On ne ſait trop ce qui parvint alors aux oreilles de Saladin; toujours eſt-il que le ſéjou

de Necker en cette maiſon ne fut pas de bien longue durée.

Subitement perdu dans l'eſprit du Banquier, les reſſorts les plus vils furent mis en uſage, pour parvenir à s'y réintégrer.... Vains efforts ! il fallut déguerpir & mendier fortune ailleurs.

L'homme heurté ſe laiſſe emporter volontiers à des reſſentimens : auſſi vit-on le Genevois, ſi ſoumis jadis, ſi flatteur, ſe livrer ſans réſerve au plaiſir odieux qu'on a de ſe venger. Heureuſement pour Saladin que ce perfide Rénégat n'avoit que ſa langue pour arme, & pour force que l'impoſture.

Il ſçavoit qu'il régnoit dès long-temps une haine ſecrette entre celui qui le chaſſoit & Thélusion. Il vole donc chez ce dernier, non pour lui conter ſa diſgrace, qui ne pouvoit lui faire honneur, mais pour prôner les prétendus ſervices qu'il rendoit à ſon maître, & l'ingratitude du maître envers lui : puis on menace, on noircit, on outrage, on pouſse même la baſſeſſe juſqu'à prêter à Saladin de coupables projets contre les Thélusson (1).

L'homme qui l'écoutoit, prit pour ſinceres les exagérations du perfide ; & dans l'intention de jouer piece à ſon Confrere, ſollicita Necker

(1) Ils étoient deux freres associés.

à le quitter. (Notez qu'il ignoroit qu'il étoit à la porte.)

Le proscrit, dans l'alternative cruelle ou de considérer les astres, ou de chercher un gîte à ses dépens, n'eut garde de refuser une proposition, qui devenue pour lui ce qu'un coup de loterie est pour le malheureux, l'empêchoit de tomber dans la fange, & de dégénérer de sa condition.

Les Banquiers sont comme les Moines ; ilt traitent ensemble, boivent ensemble, & se mangent le blanc des yeux. Aussi Necker vit-il que le moyen de plaire à Thélusson étoit de critiquer, d'avilir la Maison Saladin : cet expédient lui réussit au point, que Thélusson & lui furent bientôt inséparables ; & la suite de cette liaison réalisa si bien les espérances de l'ambitieux Commis, qu'en l'année 1758, ce Banquier, confiant & facile, l'intéressa d'un cinquieme dans sa banque.

Reconnoissant d'une telle faveur, Necker redoubla d'adulation, de protestations nouvelles, & va jusqu'à s'agenouiller devant son bienfaiteur, & lui jurer une fidélité au-delà de ses forces.

Disons aussi, à sa louange, qu'il sut adroitement réunir à la combinaison des nombres, celle des actions, que le génie du bonheur lui inspi-

roit, comme les plus propices à l'accroiſſement de la fortune de Théluſſon, & au ſecret de la ſienne : car on aura lieu de connoître, à la diſſolution de cette ſociété, qui ne pouvoit être éternelle, avec quelle ſubtilité, quelle adreſſe le Commis avoit travaillé.

Parvenu à cet âge de réflexion & de maturité, où la raiſon commande les hommes, Necker, par raiſon, obéit à l'amour. Voici comment ce petit Dieu ſubjugua ce Tartuffe, dont le cœur, auſſi dur que les roches de ſon pays, ne s'étoit encore attendri qu'au ſonharmonieux du précieux métal. Souvent le haſard lui ménageoit des rencontres heureuſes avec la Bonne des enfans de Madame de Vermenon (1). Le fard de la vertu dont cette fille ſavoit ſe colorer; une feinte pudeur qui lui faiſoit monter le voile de ſa gorge juſques ſous ſon menton, & pour ſurcroît d'attraits une converſation embellie d'hiſtoire & de géographie, furent les flêches puiſſantes dont amour ſe ſervit pour ſe faire une iſſue dans le cœur du jeune homme.

Ces armes remplaçoient celles de la beauté, qu'on ne pouvoit mettre en uſage ; elles leur étoient même préférables, pour en venir à captiver le cœur d'un *ruſtre*, d'un *hibou*, dont

(1) Cette Dame étoit la ſœur de Madame Thélusson épouſe du Banquier, dont Necker étoit le Commis.

la tête pleine de calculs, & l'ame de cupidité, ne cherchoient que du fonds, du ſolide.

Qu'on ne me faſſe point un crime d'avoir peint ſous de ſi modeſtes couleurs, une perſonne dont la condition n'annonce pas ſouvent de la vertu.

Cette Bonne étoit fille d'une mere ſexagénaire, & vraiment religieuſe, qui, par de ſages leçons, n'avoit cherché qu'à ſouſtraire ſa fille aux dangers qu'on encoure dans ſes jeunes années.

Son brave & bonhomme de pere, M. Cuchaud, aboyeur ou Miniſtre d'un hameau ſitué à deux lieues de Geneve, y avoit joint auſſi tous ſes ſoins, au point que ſi ſa fille avoit à s'égarer, les apparences fuſſent au moins pour elle.

Je vais me permettre une légere digreſſion au ſujet de cet enfant, pour ramener encore à Necker (1) les éloges ſans nombre dont il fut aſſailli dans le choix de ſa chaſte épouſe.

On ſaura que Mademoiſelle Cuchaud avoit eu du papa l'éducation la plus complette: hiſtoire, langues, géographie, tout fut à la portée de ſon eſprit, & juſqu'au jargon hébraïque, pour lequel on montra, dès le berceau, les diſpoſitions les plus heureuſes, la Petite apprit tout avec une facilité qui tenoit du prodige, à l'ex-

[1] Cet homme aime l'encens; il faut lui en donner.

ception cependant des graces extérieures, dont elle ne pouvoit saisir l'ensemble .... Avoit-elle à s'en plaindre ?... Elle en étoit dédommagée. Que sont les graces, en effet; qu'est-ce que la beauté, mises en comparaison avec le sel de la raison & le fruit du travail.

Les premieres ne sont que des fleurs, qui ne plaisent qu'aux yeux, & meurent presque en naissant; les autres sont des sources, faisant jaillir, dans tous les sens, certain je ne sais quoi de puissant, dont l'effet enchanteur ne s'efface jamais.

De si rares connoissances dans une personne qui, comme ses semblables, ne paroissoit être née que pour l'aiguille & le fuseau, lui acquirent bientôt quelque réputation : delà les traits de l'envie lancés sur elle, & dont la petite Cuchaut eut beaucoup à souffrir; car on alla jusqu'à lui supposer de secrettes intrigues avec le berger du hameau (1).

(1) On se permit, à ce sujet, plusieurs chansons gaillardes, auxquelles je ne crois pas qu'on doive ajouter foi : je vais seulement rapporter un couplet de celle qui fut la plus en vogue, pour donner une idée de la bonté des habitans de ce pays.

Colas, berger de ce hameau, BIS.
Est fier de b... la C.....
Lon, lan, la deridette;
D'autres la b..... ront aussi,
Lon, lan, la deridi.

Une auſſi noire calomnie eut, dit-on, peine à prendre; on ſavoit que l'enfant ne quittoit pas ſa mere; à cela, la ſcandaleuſe chronique objecta qu'il ne falloit que deux minutes à une fille pour faire brêche à ſa vertu : cette réflexion ne put perſuader; la voix publique fut pour elle, & ſon honneur lui fut rendu ..... Que de filles aujourd'hui recouvriroient le leur, ſi ce moyen étoit ſolide.

Mais ce cri général & flatteur ne partoit malheureuſement que de la majeure partie des pauvres habitans du hameau, amis, parens ou alliés de la maiſon Cuchaud, qui ne mirent plus de différence entr'elle & la chaſte Suſanne.

Malgré l'orgueil que devoit inſpirer à la jeune perſonne une comparaiſon auſſi belle, on crut utile à ſa tranquillité, peut-être à ſes remords, de lui faire quitter ſes dieux pénates.

Vers ce temps, il advint que la République de Geneve étoit en quête d'un ſujet que l'on devoit charger de l'éducation des Genevoiſes, dont les mœurs ſe corrompoient de plus en plus, & dont l'ignorance tenoit déjà de la ſtupidité.

Les talens, la vertu de la chaſte Cuchaud reconnus, pronés, exaltés, avoient fixé ſur elle tous les yeux; & la voilà bientôt reſtauratrice des vertus de ſon ſexe.

En effet, ſon pere venoit de recevoir avec enthouſiaſme la nouvelle des délibérations des bourgeois de Geneve, qui tous donnoient la pomme à Mlle Cuchaud : tranſporté d'aiſe, il vole à elle, l'embraſſe, & la preſſant tendrement ſur ſon ſein paternel : « Enfin tu vas jouir, cher » enfant, des fruits de ta ſageſſe : Geneve n'aſ» pire qu'au bonheur de te poſſéder..... Une » nouvelle carriere ſemble s'ouvrir pour toi.... » Les ennemis de ta vertu!... les voilà terraſſés! » Il ne put continuer; le baiſer que ſa fille appliqua ſur ſes lèvres lui ravit la parole.

La vieille Cuchaud liſant la Bible à quelques pas delà, eut quelques diſtractions, & s'attendrit au point que les lunettes lui tomberent du nez.

Trois jours après, la docte villageoiſe arrive de Geneve, quittant, ſans regret, un pays où le ſoupçon ſur ſa vertu commençoit à renaître (1).

Un logement ſimple, mais commode & convenable en tout aux fonctions auxquelles elle étoit appellée, lui avoit été préparé : elle n'eut qu'à s'y inſtaller : on crut devoir fixer ſes gages à 50 bons écus, argent de France (2), indépen-

---

(1) La jalouſie ſe ranimoit, pour lui faire manquer ſa place.

(2) Graces aux ſoins de notre miniſtre, nos eſpeces ſont plus communes à Geneve qu'elles ne l'ont jamais été.

damment de la liberté de vendre ſes inſtructions aux riches.

Quelque temps s'écoula, ſans que rien ne changeât le ſort de la Cuchaud : elle aimoit ſon état, & plus encore la ſociété qu'elle s'étoit faite de trois miniſtres (1) proteſtans, dans l'entretien deſquels on puiſoit tous les ſoirs de nouvelles connoiſſances, relatives à ſa croyance & aux principes de religion que lui avoit donnés M. ſon pere.

Le théâtre devoit changer. La ducheſſe d'Anville, aſſez connue en cette capitale, pour m'éviter, lecteurs, de vous en régaler, arrive en ce pays, s'y extaſie au récit qu'elle entend du mérite exagéré de mademoiſelle Cuchaud, & demande à la voir.

La préſentation en fut faite à ſa grandeur par Levi Barel, qui n'avoit pas manqué de faire la leçon à ſon innocente brebis, ſur la maniere de répondre & de ſe préſenter.

Auſſi cette viſite réaliſa l'eſpoir que l'on en attendoit. L'air timide & modeſte de la jeune perſonne, un peu gauche quant au maintien, plut

(1) Levi Barel, Iſaac Hordin & Duningue. Une telle ſociété ne pouvoit l'expoſer au piquant de la calomnie, qu'autant que les miniſtres euſſent été à Geneve, ce que ſont nos abbés à Paris.

beaucoup

beaucoup à Madame. Un coup-d'œil hypocrite étoit l'avant-coureur de toutes ſes paroles, l'expreſſion de la vertu, choſe auſſi rare que le mot eſt commun dans la bouche des femmes, eut tant de charmes dans la ſienne, que la ducheſſe fut tentée mille fois de crier au miracle.

Sans vouloir d'autres preuves du ſavoir faire de la maitreſſe d'école, elle la combla de careſſes et d'éloges, & lui fit donner ſa parole de revenir deux jours après.

Ce fut dans cette ſeconde entrevue, qu'on ſe garda bien de manquer, que la ducheſſe lui fit enviſager Geneve comme un théâtre trop ſimple, trop reſſerré, pour ſes prodigieux talens: « Paris, » ma chere, lui dit ſa protectrice, Paris ſeul » vous convient: décidez-vous à venir l'habi- » ter; je vous y produirai, & je me flatte » de vous y rendre heureuſe: faites vos ré- » flexions; & ſi ſous quinze jours la choſe » vous convient, je vous ferai partir avec mes » gens ».

La Cuchaud, de tout temps, s'était fait une idée ſi flatteuſe de notre capitale, qu'elle ſentit battre ſon cœur, déjà jaloux d'y reſpirer: elle n'apporta donc pour obſtacle à ſa ſoumiſſion, qu'une cruelle incertitude ſur les déciſions de M. ſon pere, & de ſa très-religieuſe maman: « Voyez-les, mon enfant, repartit la ducheſſe;

» & pour donner à tout plus de célérité, les » chevaux ſont à ma voiture ; partez ».

Quel ſecret orgueil pour Mameſelle Cuchaud, de ſe voir traînée dans un char, elle qui peu auparavant couroit les boues de ſon village, les pieds fourrés dans des ſabots!

Le nez ſans ceſſe aux deux portieres, elle crut ne pouvoir mieux ſe venger des traits que jadis lui avoient lancé les bégueules du hameau, qu'en s'y faiſant paſſer en revue : les vieilles filant en grouppe, ſuivant l'uſage, de diſtance en diſtance, ſe diſoient l'une à l'autre ; ho commere, vo, vo (1) la petite Cuchaud, la fille de notre miniſtre, en carroſſe !

Je laiſſe à juger mes lecteurs, de la ſurpriſe du pere, que le haſard fit rencontrer fumant négligemment ſa pipe ſur le ſeuil de ſa porte.

La ſubite apparition de ſa fille, ſortant d'un brillant équipage, ne la lui fit plus regarder que comme indigne de lui appartenir (2) ; mais un ſeul inſtant d'entretien fut plus que ſuffiſant pour diſſiper ſes craintes, & rendre à ſon eſprit toute ſa ſécurité.

---

[1] Expreſſion familiere aux villageois des bords du lac Genevois.

[2] Pere Cuchaud, raſſure-toi ; pour trouver un entreteneur, il faut être plus belle & moins gauche.

Les parens, les amis, les voiſins, chacun vint prendre part à l'heureuſe nouvelle, & l'on ſouſcrivit avec joie à ce que la *petite* cédât aux offres de Madame d'Anville, qui ne ſe doutoit pas à la ville, des bénédictions qu'on lui donnoit au village.

Des larmes coulerent des yeux, quand on vint à ſe ſéparer, & la ſainte mere Cuchaud ne ceſſa de recommander à ſa fille d'être ſage à Paris, endroit bien dangereux, dit-elle.

De retour à Geneve, la Cuchaud reparut aux yeux de la ducheſſe, moins rêveuſe, mais pas tout-à-fait ſatisfaite. -- Qu'avez-vous encore, ma chere? -- Rien, Madame. -- Vous rougiſſez? Oui? je l'avoue, Madame, c'eſt de honte d'être, en votre préſence, ſi mal vêtue, ſi ſale... Ce ſont là cependant tous mes plus beaux atours. Comment, en cet état, figurer à Paris (1), -- Tranquilliſez-vous, mon enfant, je vais diſſiper vos allarmes; tenez, voilà dix louis, faites-vous habiller, & je vous prie, plus d'inquiétudes ſur l'avenir... -- Ah! Madame,... de quelle expreſſion me ſervir pour...

Elle n'acheva pas: Madame d'Anville ſonne, & donne ordre à ſa femme de chambre d'accompagner ſa protégée dans ſes emplettes.

---

(1) Pas mal, pour une Agnès.

Dès ce moment, la quinzaine fixée pour le départ, parut à l'impatient Cuchaud s'écouler avec trop de lenteur.

Enfin, l'époque arrive, & d'après les plus triſtes adieux faits à la république, à ſes jeunes éleves, & à la ſainte ſociété, on partit, en dépit d'Iſaac Hordin (1), qu'ont eut la cruauté de laiſſer dans les regrets les plus cuiſans, & la conſternation la plus profonde.

Arrivée à Paris, qui lui parut un monde, l'étrangere ſe ſentit des diſpoſitions à troquer ſa ruſticité contre les manieres françoiſes, qui lui plaiſoient infiniment.

Madame de Panice, intime amie de la Ducheſſe, fut la réformatrice des façons ſuiſſes de la jeune perſonne, qui, en revanche, lui donna avec quelque ſuccès des leçons de géographie: de-là vint la réputation de cette derniere.

Ses talens exaltés par l'éleve qu'elle faiſoit ſi commodément voyager, vinrent aux oreilles de Madame de Vermenon, dont les petits enfans, ſemblables à des jeunes arbuſtes, n'attendoient plus, pour croître avec perfection, que d'être cultivés par une main habile.

---

[1] C'étoit un tour joué au pauvre diable, par ce Levi Barel, dont nous avons parlé plus haut... Il paroit qu'Iſaac Hordin fut celui des trois qui l'aima le plus.

La ducheſſe d'Anville l'avoit déjà vantée dans cette opulente maiſon : auſſi lui offrit-on de très-gros avantages.

Et voilà tout-à-coup la maitreſſe d'école de Geneve gouvernante d'enfans à Paris.

Rien ne fut oublié de ſa part, pour ſe rendre de plus en plus intéreſſantes : ſoumiſſion, ſoins, prévenances, tout fut mis en uſage; auſſi plut-on aux maîtres, aux gens, aux valets & juſqu'aux plus pimpans laquais de madame.

Avec tant de de ſuffrages, pouvoit-on ne pas plaire à Necker, qui, comme amant, s'avançoit ſur les rangs... Bientôt les regards de la bonne ne furent que pour lui.

Madame de Vermenon, inſtruite à temps des ſecrets rendez-vous du commis de ſon frere avec ſa gouvernante, crut devoir en parler au banquier; & les choſes entr'eux ſagement réfléchies, mûrement raiſonnées, on prit le plus ſage parti, celui de les unir au plutôt; l'une ſe chargea donc d'en parler à ſa bonne, & l'autre à ſon petit aſſocié.

Un jour qu'ils étoient ſeuls, & que Necker venoit d'opérer ſous les yeux de ſon maître, quelqu'objet de calcul à tous les deux intéreſſans : « J'ai depuis quelque temps certaine confidence » à vous faire, dit Théluſſon à ſon éleve : ja- » ſons, s'il vous plaît, un inſtant... ſur-tou-

» point de détour... Vous aimez, mon ami,
» j'en ai des preuves : hé quoi ! changement de
» couleur!.... A Dieu ne plaise que je veuille
» vous en faire un reproche : à votre âge,
» Necker, cette passion est une vertu, quand
» elle ne dégrade point l'homme, & qu'elle est
» soutenue par des vues sages & par l'espoir d'un
» établissement solide, avantageux.... Mais,
» répondez... Pensez-vous sérieusement à Ma-
» mezelle Cuchaud » ? -- Oui, Monsieur, je ne puis le nier, puisque mon inclination pour elle a trahi le secret que j'osois vous en faire. -- Hé bien, je m'offre à vous unir. -- Ah !... Monsieur, comment vous exprimer... -- Trêve de reconnoissance... les facultés présente de cette fille & ses espérances sur l'avenir ne sont pas grandes, à ce que je vois ; mais je saurai y suppléer ; content de vos services, je ne puis trouver une meilleure occasion de vous être de quelqu'utilité ; je vous laisse même à décider de ce que je puis faire pour vous... -- Vous en avez déjà trop fait, Monsieur, en m'intéressant d'un cinquieme sur les actions de votre banque : comptez sur ma reconnoissance, elle ne finira qu'avec mes jours... Epargnez-moi seulement la honte d'avouer à vos yeux la foiblesse de mes services, peut-être d'en rougir.. -- Non, mon ami, je vous redois encore, & je vais m'acquitter : ce n'est plus d'un

cinquieme dont je vous intéreſſe ; mais c'eſt d'un quart ſur toutes mes actions.... Tel eſt le cadeau de noces que je vous fais.....

Inſenſé!... tu confiois tes intérêts à l'égoïſme, tes vues droites au menſonge, & ton or au larron... O Théluſſon, Théluſſon, te voilà pour la ſeconde fois tombé dans les rêts du charlataniſme... ta fortune n'eſt plus qu'un vaiſſeau, dont le traître pilote ne mendie le gouvernail, que pour le conduire à ſa perte, & s'enrichir de ſes débris.... Puiſſe le ciel te découvrir l'abîme avant qu'il ne t'engloutiſſe...

Madame de Vermenon ſurvint à temps encore pour tomber en ſyncope aux ſermens de fidélité, dont la bouche du patelin Necker étoit auſſi prodigue, que ſes mains en étoient avares.

Cette Dame venoit joindre ſes dons aux généroſités de ſon aveugle frere ; elle assura à la bonne, en préſence de son prétendu, toutes ſes hardes de rebut, dont la Cuchaud ſe fit le plus joli trousseau.

La ducheſſe d'Anville, à qui la future de Necker devoit ſes premiers vêtemens à la pariſienne, voulut participer encore au bonheur de ſa protégée, & juſqu'à Madame de Panice qui ne ſortoit jamais ſans ſa géographie, depuis le jour qu'elle faillit s'égarer dans ſa route (1),

[1] On connoît l'aventure de cette aimable femme avec un prétendu milord.

toutes ſe ſignalerent au point, qu'elle mirent la bonne en état de rivaliſer avec nos dames du haut rang.

Trois jours après ſe célébra le mariage, lequel ſe fit, ſuivant les intentions du futur, ſans éclat, ſans dépenſes, ſans faſte.

Fut-il jamais union plus ſortable ! l'époux, commis associé ; l'épouſe *bonne* & confidente ; lui, fils d'un régent de college ; elle, fille d'un miniſtre ; elle ſachant un peu d'hébreux ; Necker quelque mots grecs ; tous les deux Genevois, tous les deux proteſtans, tous deux tendant ici les mains à la fortune... Quelle uniformité de ſituation & d'état! Ce couple enfin pouſſoit la reſſemblance juſques dans ſes défauts. Quant aux vertus, ces perſonnages n'en eurent jamais que le maſque & les expreſſions.

Heureux le mortel adulateur & fourbe, affublé du manteau du ſage... Il faut être tel en ce ſiele pour parvenir aux rangs, acquérir des honneurs, & ſe voir chéri dans les cours.

Les tentations charnelles d'un homme de finances ne ſont pas de longue durée : plus avide d'or que de volupté, tant qu'il travaille à ſa fortune, ſa Vénus eſt machinalement ſervie.

Auſſi, dès le ſurlendemain des noces, Necker reprit la plume, & préféra ſon association de banque à celle de la chaire : la couche nuptiale par

par lui ne fut plus occupée, que pour y ronfler à ſon aiſe, ou y rêver à des viremens (1)

L'anti-Necker, Cuchaud, d'un robuſte tempérament, & conſéquemment très-friande, eut l'air de reprocher cette négligence à ſon cher & féal époux, qui ne lui répondit que par une addition de chiffres, qu'elle eût déſiré voir autrement opérée.

Elle devint une ſeconde Eve, mais plus punie, après ſon péché, que ne le fut la premiere; car le fruit ne lui fut défendu qu'après en avoir goûté; & ne pouvoir plus que le convoiter, le toucher... quelle criſe creuſle pour une Eve gourmande!...

Pendant que la fortune cherchoit à étouffer en elle le germe de la concupiſcence, l'homme, ſur ſon bureau, ſpéculoit ſa fortune; & les premiers produits de ſon aſſociation, avantageuſement placés, le mirent en état de faire d'autres efforts.

Son premier coup fut d'acheter ſecrettement, en 1759, grand nombre de billets des cinq fourniſſeurs de la marine, leſquels étoient lors dans un étrange diſcrédit: ces billets, acquis au rabais, & paſſés pour comptant, durent indubitablement

(1) L'Avocat rêve à ſon client, le prêtre au produit de l'autel, la belle à ſon amant, l'aſſemblée nationale à la conſtitution, le peuple à ſon bonheur, &c. &c. &c.; car en ce monde, aujourd'hui tout eſt rêve....

produire à l'acquéreur un profit plus qu'honnête. Seul il connut son gain : avide, méfiant, il poussa la bassesse jusqu'à céler à Théluſſon le réſultat de cette affaire : l'ingrat avoit donc oublié qu'il tenoit tout de lui... Théluſſon nourriſſoit un monſtre, qui bientôt n'uſera de ſes forces que pour le dévorer.

Tel fut récompenſé le villageois, dont le foyer rendit jadis la vie au ſerpent expirant de froidure.... une piqure mortelle devint le prix de ce ſervice.

Bientôt après cet heureux premier coup, Necker, guidé par le bonheur, en fait un plus brillant.

Le ſouvenir de la derniere guerre d'Hanovre, guerre déſaſtreuſe, ne doit renaître à l'eſprit du François que pour l'humilier. Ce fut en 1762 qu'elle fut terminée par le traité honteux d'une paix onéreuſe (1).

M. de Sainte-Foix, premier commis des affaires étrangeres, ſous M. de Choiſeul, & en cette qualité initié dans les myſteres, venoit d'apprendre qu'elle étoit prête à ſe conclure : c'étoit

(1) On ſe rappelle avec plaiſir la réponſe qne fit M. de Choiſeul, Miniſtre fin & politique, aux Anglois, qui ne conſentirent à cette paix, qu'en nous faiſant contribuer : « encore, encore, leur dit ce miniſtre ; car plus vous en » prendrez, moins il nous en reſtera ».

là le ſecret de ſa Place, *quid non mortalia pectora cogis, auri ſacra fames!* Que de ſecrets ne violeroit pas un Commis, pour avoir un peu d'or!

De Sainte-Foix ſe trouvoit dans la gêne : intimement lié avec ce chef des intrigans, (le préſident Lavergne) que les dettes, par parentheſe, alloient réduire à ſe cacher, on convint de faire ſur ce traité un innocent agiotage, pour ſe procurer du comptant.

Ces Meſſieurs jugerent à propos de confier ce projet à Favier (1), l'un des tenans de la Maiſon Lullin (2), dont Necker étoit le coryphée. Ils le prennent au ſaut du lit, l'amenent au célebre café (3), & l'engagent à propoſer à Necker une ſpéculation, qui ne pouvoit être qu'avantageuſe aux *braves* Actionnaires qui ſeroient de cette partie, ſpéculation d'autant plus aſſurée, qu'elle avoit pour baſe l'agiotage des *fonds publics* entre la France & l'Angleterre.

Ces fonds perdant beaucoup alors, devoient à l'infini rehauſſer au premier cri de paix.

Favier promit d'en conférer, & deux heures après tint parole.

---

(1) Commis aux Bureaux des Guerres.

(2) Cette maiſon Lullin étoit encore une maiſon de banque.

(3) Le Café de Foy.

On ne peut exprimer avec quelle pénétration Necker saisit cette importante affaire; il en sentoit tout l'avantage : aussi, dit-il à l'émissaire, retournez promptement chez ces Messieurs, mon cher Favier (1) ; dites-leur qu'ils comptent sur moi ; je trouverai les fonds, je ferai les achats, & la chose une foi terminée, nous en partagerons le bénéfice en freres; sur-tout recommandez-leur bien d'être exacts à m'instruire des incidens secrets de la négociation des Puissances belligérantes....

Heureuse nouvelle pour nos deux mendians, Sainte-Foix & Lavergne ! .... O flatteuse espérance, que de fois tu te plais à te jouer de nous ! ....

Arrive, *subitò*, un courrier d'Espagne, dont les nouvelles annonçoient quelques difficultés, qu'heureusement on ne pouvoit juger insurmontables, ni capables de suspendre long-temps ce traité.

Le Jockeis de Sainte-Foix (le Président Lavergne) ne fit qu'un saut pour se rendre chez Necker. « Hé bien ! quoi de nouveau, dit Necker, en l'abordant. --- Mais rien encore de bien intéressant, si ce n'est de légers débats que nous venons d'apprendre, qui cependant nous laissent

(1) Ce n'étoit autrefois que M. FAVIER; aujourd'hui c'est MON CHER, graces à la circonstance qui les rapproche.

à eſpérer pour le prochain courrier.... — Des débats ! dites-vous ; ô Ciel !... Quelle affreuſe nouvelle !... -- Vous ſoupirez ! --vous changez de couleurs !.... — Hélas ! c'eſt à bon droit : Meſſieurs, Meſſieurs, vous m'avez enfilé là dans une bougre d'affaire, qui va me perdre, me ruiner....

A ces mots déſaſtreux, l'ame du Préſident, en proie au déſeſpoir, le précipite chez Sainte-Foix... -- Tout eſt perdu. -- Comment ! -- Necker ſe déſeſpere, & trouve les difficultés du traité de très-mauvais augure. — Il falloit donc le raſſurer ! -- Au diable, ſi j'y retourne ; ces Banquiers Genevois ne ſont pas bons, ſur-tout quand leur or ſe noie : je craindrois que ma vue ne changeât ſon chagrin en ſoudaine fureur... -- Hé bien, patientons...

Le cœur navré, ces deux amis ſe quittent... Mais quel fut l'étonnement du Préſident, quand le ſurlendemain Sainte-Foix lui apprit que cette paix, tant deſirée, enfin étoit conclue.

Ils ſe rendent chez Necker, qui les reçoit d'un froid de glace. « Je vous devine, Meſſieurs ; » hélas ! il n'eſt plus temps ; je ſuis déſeſpéré.. » le mal eſt ſans remede ; je n'ai pu réſiſter à » la crainte... le précédent courrier m'a mis » l'effroi dans l'ame, & m'a fait renoncer à de » vaſtes projets qui pouvoient devenir incer-

» tains : j'ai donc cru plus prudent de l'aban-
» donner, que de risquer honneur, état, for-
» tune, & peut-être encore pis... mes ordres
» sont donnés pour la revente des effets, dussai-je
» même y perdre. »

Ajoutons à ces expressions, les gestes simulés de la plus profonde douleur, qui paroissoit partir du désespoir d'avoir manqué un si beau coup.

Mais de Sainte-Foix, plus rusé que Lavergne, a peine à croire à des regrets, dont les démonstrations approchent du charlatanisme : il en fait informer en secret à la bourse de Londres, fait feuilleter avec exactitude les livres des Agens de change de Paris, & découvre le *pot aux roses*, contenant une bagatelle d'un million huit cens mille livres de gain, dont le *fourbe* Necker avoit rempli sa bourse (1).

Sainte-Foix, honteux & confus,
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendroit plus.

Le fin *renard*, après une râfle aussi belle, tranche de l'important, se fait des amis, des prôneurs, espionne la compagnie des Indes, & la prend dans une situation gênante : il falloit des piastres à cette compagnie ; & comment se les procurer ?...

(1) Hé bien, Messieurs, comment trouvez-vous çà ? Ce tour est-il honnête ?... s'il n'est pas d'un frippon, il ne s'en manque gueres.

Raſſurez-vous, Meſſieurs ; l'humain, l'obligeant Necker va vous tirer cette épine ; l'opération vous coûtera quelques douleurs... Mais quel eſt le médecin qui guérit ſon malade ſans le faire ſouffrir ?

A l'aide de quelques actions de cette Compagnie, que l'*imbécille* Théluſſon lui confie, il ſe préſente aux bureaux *Indiens*, s'y fait valoir par un un long exorde, & finit par offrir un remede, que le danger fait prendre.

Alors l'*opérateur* ſe met à calculer d'habiles *viremens* & *reviremens*, *des échéances prolongées*, des &c. &c. &c., puis propoſe une loterie, en arrange les fonds & fait verſer à cette Compagnie des *larmes d'or*, qu'il recueille avec ſoin à dix pour cent de bénéfice.

Inſtruit de la ſituation du numéraire, par la correſpondance qu'il avoit avec tous les banquiers de Suiſſe, d'Holllande, d'Angleterre, vers ce temps il apprend que les Anglois, ſes bons amis, ayant aux Indes des fonds conſidérables, étoient embaraſſés pour les rendre en Europe. A cette heureuſe découverte, Necker, en bon médecin, ſouhaite à la Compagnie des Indes une ſeconde indigeſtion.

En effet, preſſée de ſe procurer des fonds dans cette partie du monde, cette Compagnie recourt au baume du Genevois : lui s'empreſſe

d'en instruire les Anglois, travaille, négocie avec eux, & leur fait faire cession de leurs especes en faveur de la Compagnie, qui s'engage à les rembourser en traites combinées sur Paris, à deux années de date : cette affaire arrangée, la Compagnie touche les fonds, & les remboursemens restent à faire à Necker; qui se charge *complaisamment du pénible fardeau.*

Or, écoutez comme il s'en débarrasse : tandis que deux de ses affidés décrient à Londres, avec acharnement, par son ordre, les traites sur Paris, lui, *souple, insinuant*, fait tant & tant près de *Terray*, ce monstre *noir*, que la terre frémit encore d'avoir porté, qu'il s'en fait assurer le paiement aux échéances prescrites; & cependant ses affidés & lui continuent leurs lamentations sur les *traites*, au point que les propriétaires, alarmés, hâtent la vente des billets, se croyant trop heureux de sauver une moitié, quoiqu'en immolant l'autre (1).

L'homme *unique* que ce Necker !... Quelle tête créative ! Quelle combinaison profonde ! Combien d'art en calcul ! Que de *grec* en procédés !....

Devenu des plus opulens, &, comme on voit,

---

[1] C'est bien là ce qu'on peut appeller du profit sans honneur ! Eh ! c'est ce qu'il faut à Necker !...

sans

ſans *fripponeries manifestes*, il rêve qu'il eſt temps de quitter le banquier Theluſſon : ſuffiſamment en fonds, pour ne plus travailler que pour lui, il lui rend donc ſes comptes, & le fait avec tant d'adreſſe & de dextérité, que ſon ancien maître, ſon bienfaiteur, ſon pere, qui, par bonté, par charité, l'avoit aſſocié, ſe vit contraint de reprocher à ſon commis la *turpitude* de ſes opérations, & le dépériſſement d'un banque qui, ſans doute, n'avoit fructifié que pour lui.

L'argent en poche, l'*ingrat Patron* ferme l'oreille aux inculpations, aux reproches, dédaigne d'y répondre, & ſort de cette maiſon avec la malédiction de toute une famille, qu'il avoit ſi vilainement trompée.

Sans remords, comme ſans vertus, le premier uſage qu'il fait de ſon indépendance, eſt de s'aſſocier à quelqu'un qui ne puiſſe le faire rougir de ſes *manœuvres* : il jette les yeux ſur Germani, ſon frere... Pouvoit-il mieux choiſir ? Même ſang, même ambition, même envie.... Notez, d'ailleurs, que les *frippons* s'accouplent ; ils ſavent qu'en *duo*, leur piege eſt mieux dreſſé, & leurs menées moins découvertes.

Depuis long-temps Necker, *in secretò*, convoitoit la caiſſe d'eſcompte : il ſentoit l'avantage qu'en pouvoit retirer un banquier un peu pécunieux : auſſi le réſultat de ſes réflexions le ra-

menoit toujours à ſe mettre du nombre des *escrocs fieffés* qui la gouvernent.

Laiſſons-le travailler à y gagner un ſiege, & revenons à ſa tendre moitié.

Que fait la *Virtuose* depuis que l'or emplit ſes coffres ?... Avec qui va-t-elle frayer ?.... Quelle eſpece de gens vont enfin figurer à l'entour de ſa table ?... Quelles queſtions, lecteurs, l'épouſe d'un banquier !... une femme à talens !... un phénix pour la vertu, qu'elle ſinge à merveille !... & ce qui vaut le plus encore, un comptoir bien garni, nerf de toute choſe... pouvoit-on avec tant d'attraits demeurer long-temps en oubli ?... D'ailleurs, on étoit mere, on élevoit une charmante enfant, qu'on vouloit établir, de bonne heure, pour prévenir l'écueil qu'une auſſi ſage précaution, de la part de la mere Cuchaud, eût pu faire jadis éviter à ſa fille.

Outre les femmes de banquiers, de femmes de banques, de courtiers, de commis, d'eſcrocs dont la maiſon Necker étoit la pépiniere, on crut intéreſſant, & même néceſſaire d'y accueillir encore pluſieurs beaux-eſprits *affamés* (1); dont les plumes vénales devoient à l'avenir être de grande utilité.

(1) Tel que le Journaliſte de Paris, le Gazetier françois, &c. &c. &c. Les Marat, les Prudhomme, auteurs ſans adulation, trop vrais pour donner leur encens aux méchans, n'euſſent pas été là à leur aiſe.

Quand le lion fut à la chaſſe, on ſait qu'il ſe fit ſeconder de tous les animaux ſouples, alertes, deſtructeurs & capables de rendre ſa cure merveilleuſe. Ce fut dans le même deſſein que l'*extendeur* Necker, qui s'apprêtoit à faire la chaſſe aux hommes, chargea ſon intrigante épouſe du choix des armes, des corps, des piqueurs & des chiens qu'il devoit employer.

Ellé étoit attirante : auſſi tint-elle à peine table ouverte, que l'on vit y accourir en chef le grand faiſeur, grand vaurien d'abbé Terray, que de certaines particularités déjà lioient à Necker; vinrent après le duc de Choiſeul, le marquis de Caſtries, le duc du Châtelet, le prince de Poix, le prince de Beauvau, &c. &c. &c. dont les trois quarts, chargés de dettes, & très-légers d'argent, accouroient ſe déſaltérer à la ſource (1).

Priver les hommes de l'attrayante ſociété des

(1) Les Fermiers Généraux, qui ſe fourrent par-tout où les Princes figurent, furent les ſeuls du beau monde qui trouverent porte cloſe : ils durent cette inſulte au reſſentiment de Madame Necker contre Madame de la Reyniere, épouſe de l'un d'eux, qui refuſa de donner un écrin, doat Madame Necker ſe diſoit amoureuſe.

La Genevoiſe ſut encore ſe venger par des propos injurieux contre la dame de la Reyniere, qu'elle eût été trop honoré de ſervir, lors de ſon arrivée en cette capitale.

femmes, c'eſt priver l'arbre de ſon fruit, enlever la roſe à ſa tige.

L'adroite banquiere le ſentit : auſſi mit-elle tout en œuvre pour ſe lier aux femmes à la mode, pierre d'aimant puiſſante pour attacher à ſa maiſon tant d'importans ſeigneurs.

La tendre princeſſe de Poix, la ſurveillante marquiſe de Cogni, la belle & pimpante comteſſe de Simiane, la fiere de Grammont, enfin, la déeſſe de l'art, la comteſſe de Montesson, telles furent les actrices appellées à figurer dans ce cercle.

Je ris juſqu'aux éclats, quand je me repréſente le contraſte comique que devoient opérer les façons enjouées de nos dames, le ton myſtérieux de nos meſſieurs, avec le phyſique empeſé d'un tas de courtiers Genevois, dont le jargon, très-peu civil, n'avoit, pour touchantes expreſſions, que des *viremens* & *reviremens*, *dix pour cent*, échéances, &c. &c. Que de caſſolettes ouvertes, pour ne pas avoir de vapeurs !...

Ce fut, à cette époque, que nos nos quarante académiciens, *qui*, comme a dit Piron, *ont de l'eſprit comme quatre*, propoſerent un prix à qui dévoileroit, enfin, le ténébreux cahos des opérations financieres.

A l'aide des folliculaires, que Necker avoit au *ſon*, pour tempérer en eux le feu dont ils

brûloient, notre Banquier concourt, & sort de la célebre académie, bouffi d'orgueil, & tout couvert de lauriers littéraires [1].

Graces à l'ignorance des *quarante*, qui, faute de calcul, ne pouvant décider du *fond*, se laisserent bêtement séduire par quelques fleurs de rhétorique.

Que de courses pour les *Aboyeurs* que Necker avoit à gages!... Bientôt retentirent Versailles & Paris des plus agréables éloges sur le talent de l'étranger, qui dès-lors devint le *Lausus*, [2] de Monseigneur le Duc d'Orléans, ce grand *ami du peuple*, qui mérite si bien d'être dédommagé de la perte du *sceptre*, par *une couronne civique* [3].

---

[1] Ce fut à ce sujet que J. J. Rousseau, lequel vivoit encore, félicité au Café de la Régence, de la palme académique de son compatriote, répondit aux adulateurs : » Necker vient d'écrire là sur une matiere peu connue ; il » a voulu prouver qu'il avoit démêlé la fusée. Est-ce un » mal de chercher à accélérer sa fortune ? Ses contradic- » teurs jaloux n'en sçavent pas plus que lui, & déraison- » neront moins bien ».

[2] Chacun connoît quel fut le dévouement de Lausus pour Lidie : tel est celui de Necker pour le Duc.

[3] On dit que le peuple attend son retour pour la lui décerner..... Hé quoi ! auroit-on oublié que son crime le met au nombre des Jacques Clément, des Jean Châtel, des Ravaillac, des Damien, &c. &c.

Madame Necker eut, ſix ſemaines, une inflammation de gorge, tant elle fut modeſte à répondre aux applaudiſſemens ſans nombre qui lui furent donnés : ce jour-là, ſa maiſon fut une vraie navette: Ducs, Marquis, Comtes, Barons, joints aux ſexe femelle, chacun veut rendre hommage à ce Génie, ſorti, ſe diſoit-on, des antres de la Suiſſe, éclairer la France [1].

François! peuple bon, mais léger, un rien t'abuſe ; tout ce qui fait éclat charme tes yeux, ſéduit ton cœur, & tu ne reconnois tes erreurs que lorſqu'elles t'ont coûté des larmes. Que ne raiſonnas-tu ſur le premier chef-d'œuvre de ce nouveau ſpéculateur, il t'eût fait laiſſer dans l'oubli, un vagabond perfide, indigne de te gouverner.

En effet, que venoit-on de montrer de ſi curieux dans le ſallon académique ? Un avorton, privé de tous ſes membres, c'eſt-à-dire, de tout principe d'ordre, de tout fond d'adminiſtration : quelques phraſes conſues de termes bien ſonores, de mots harmonieux, cauſerent l'enthouſiaſme, & produiſirent les *bravo*, avec d'autant plus de raiſon, qu'on promettoit un *mieux possible* dans l'adminiſtration financiere, hochet bien ſéduiſant pour l'ame humaine & bienfaiſante d'un monarque jeune & crédule.

---

[2] La ruiner, & enrichir Geneve de ſes dépouilles.

Encouragé par cet heureux préliminaire, NecKer académicien, NecKer banquier, NecKer agent de sa République, NecKer restaurateur de la Caisse d'Escompte, se fait une livrée convenable à ses titres, se fausile de plus en plus parmi les grands & cercle autour du trône, tenant d'une main sa bourse, & de l'autre un Barême.

M. de Maurepas [1] le rencontre sous cet accoutrement, & le prenant pour un vil usurier, mendiant d'illustres victimes, il vous le régala d'un haussement d'épaule.... Il ignoroit que cet individu alloit bientôt figurer avec lui.

Effectivement notre homme avoit rêvé qu'il feroit le bonheur de la France en dirigeant les finances; & repassant dans son esprit les trois ou quatre millions qu'il avoit si facilement gagnés par ses agiotages avec le Gouvernement, il crut sa gloire & même sa conscience [2] intéressés à démasquer les frippons de finance, à commencer la régénération d'un Empire, *qu'il aime*, & le bonheur *d'un pauvre peuple*, *dont il sera le pere.*

L'ame livrée à de si cheres espérances, de si

---

[1] Premier Président du Conseil des Finances.

[2] Sa conscience!... Il n'a que trop prouvé qu'elle est nulle chez lui, & comme dit certain auteur, CONSCIENCE DE BANQUIER, PAROLE DE RENARD.

douces illuſions, il vole chez M. de Maurepas, avec ſes habits de dimanches [1], & lui préſente ſon recueil d'ignorance tant accueilli par les Quarante, & dont il a grand ſoin de ſe dire le pere.

Eſclave, quand il implore, il encenſe, il adule, il rampe; puis ſimulant la plus profonde douleur: » Dites à Sa Majeſté, Monſieur, que » je ſuis pénétré de la détreſſe affreuſe de ſes » finances; dites-lui que ma banque, que mes » fonds, que mes foibles talens ſont autant de » poſſeſſions que je lui voue, & dont Sa Ma- » jeſté, ainſi que vous, Monſieur, pouvez diſ- » poſer tout à l'heure.... Allez à lui, & raſſurez » ſon cœur, juſtement alarmé.... Je me crois » d'autant plus en état d'être utile à mon Roi, » que, quand l'argent me manque, je me con- » nois en moyens d'en avoir.

» Je ne demande à mon Roi, à vous-même, » Monſieur, que quelque confiance dans mes » opérations; & bientôt il va voir ſes beſoins » diſparoître, ſon Peuple conſolé, & ſes Etats » riches & floriſſans.

[1] En ce temps-là la garde-robe de Necker différoit peu de celle de nos Huiſſiers ou Archers de Juſtice, qui, preſque tous, n'avoient que deux habits; l'un annonçoit ce qu'ils étoient, l'autre ce qu'ils ne pouvoient être: graces à la révolution, ces derniers en ont un troiſieme.

» Je

« Je veux faire le bien, ſans d'autre ambition » que celle de ſouſtraire à de cruelles inquié- » tudes le cœur de notre jeune Monarque, qui » n'éprouve de peines, que lorſqu'il en voit à » ſon Peuple. Inacceſſible au ſentiment d'une » honteuſe cupidité, je n'aſpire point aux hon- » neurs, moins encore à des gages; & ſi Sa » Majeſté permettoit à mon zele de ſe mani- » feſter, je recuſérois l'un & l'autre.

« Tranquilliſer le Roi, ſécher les larmes de » ſon Peuple, voilà où ſe bornent à la fois & » ma récompenſe & ma gloire.

« Doué d'une ame compâtiſſante, d'un cœur » tendre, ſenſible, ſes ſujets, ſi peu faits pour » des fers, n'en auroient bientôt plus: pour les » en délivrer, de jour en jour, je réduirois le » poids de ceux qu'ils portent, & ces fers une » fois affoiblis, j'aurois la gloire de les briſer, » & de rendre aux François leur liberté pre- » miere [1]. »

Ainſi parloit le mielleux Necker. O! combien ſa morale déplaiſoit à ſon cœur! qu'il y trouvoit de déboire!... Et quel monſtre eſt plus dange- reux que le tyran qui ſait ainſi ſe replier ſur lui-même, qui d'une voix touchante appelle ſa victime, en méditant de l'immoler.

[1] Malheureux! baisses ſur nous les yeux... vois tes chefs-d'œuvre, &... eache-toi!...

Du temps des Grecs, ce fut ainſi que pérora le perfide, le fourbe Sinon, pour faire entrer dans Troyes le monſtrueux cheval, qui devoit entraîner la perte des Troyens.

M. de Maurepas, non moins crédule que ces anciens peuples, habitué d'ailleurs à juger de l'ame des autres par les ſenſations de la ſienne, crut à ce Républicain les intentions les plus pures. Il le félicita, l'accueillit, & lui promit de faire valoir ſes offres, ſon déſintéreſſement, & ſon zele.

Rendu chez lui, Necker crut très-intéreſſant de cacher ſes projets à ſa *bavarde* épouſe : il diſoit que les femmes, (*& particulierement la ſienne*) jaſoient inconſidérément, ſur-tout lorſqu'elles trouvoient motif à *ſe donner de l'air* [1].

Cependant l'inſpiration d'aller chez le Miniſtre venoit d'elle : auſſi l'époux affecta-t-il un mécontentement, une humeur... « *Je viens*, dit-il, » *d'encenſer votre idole, Madame ; & je voudrois*, » *morbleu, retenir tout l'encens que je lui ai donné*..«

Il n'en fut pas dit davantage ; Madame Necker craignit de répliquer, & trouva bon de garder le ſilence.

---

[1] Il ſied bien à ce vilain homme
D'avilir le ſexe à nos yeux ?
Que ſa femme ait ce vice affreux !...
Toutes n'ont pas mangé la pomme.

On en disoit assez de par le monde ; par-tout le nom de Necker retentissoit ; c'étoit le vrai Génie, un vrai Dieu, tout prêt à s'immoler pour nous, mais sous les especes du pain & du vin [1]; il faisoit déja des miracles, prophétisoit que les Grands, le Clergé, Gens de robe, Financiers, &c. &c. &c. étoient tous des *larrons*. Enfin, il poussa l'héroïsme jusqu'à dicter à des *ânes*, ses dogmes contre le Gouvernement, & risquer de changer de demeure [2].

Tout réussit, enfin, au gré de ses desseins, Louis XVI, informé des belles intentions de ce *Sinon* moderne, n'eut personne qui lui fit observer que ce Banquier ne pouvoit faire un excellent Ministre de finances que dans sa République, où les individus ne formant qu'une famille, n'ont besoin que d'une banque pour consolider leur fortune.

Mandé à la *Barre Royale*, & prosterné devant son Roi :

» Sire, je ne suis rien, moins que rien sur la terre ;
» Mais... Seigneur, ordonnez... pour vous que puis-je faire?

---

[1] On sait que Necker, Protestant, ne croit point au mystere de l'incarnation ; voilà pourquoi ce sauveur de la France veut s'immoler sous ces especes.

[2] C'est-à-dire d'être mis à Bicêtre. Je ne sais, en effet, comment cet Etranger ne trembloit pas d'écrire & de faire imprimer contre l'Administration, dans des tems où tout autre eût tremblé d'en penser quelque chose.

» Ma fortune eſt la vôtre... un gage encor plus doux...
» Si vous voulez mon ſang... il va couler pour vous [1].

. . . . . .
. . . . . .

Touchant début ! . . . . Comme le traître s'inſinuoit. . . . Le bon Louis le releve ; puis avec cette affabilité qui lui est ordinaire . . . « Je vous ai fait » mander, Monſieur, afin de vous faire part » de mes intentions pour vous, & ſur les té- » moignages que l'on m'en a rendus, je vous » nomme Directeur Général de mes finances. . . » Dans un autre moment je fixerai vos hono- » raires ; en attendant, prenez ce porte-feuille. »

Voilà l'ambitieux au comble de ſes vœux. Je paſſe ſous ſilence ſon adulation, ſes refus d'honoraires, contre leſquels il proteſta avec l'air de les deſirer [2] ; en un mot, l'agréable ſurpriſe de Madame Necker, qui venant de quitter ſon cher époux *Banquier*, le revoyoit *Miniſtre*.

[1] Ce diſcours contenoit quarante vers, & je ſuis déſeſpéré de n'avoir pu me procurer que ces quatre premiers ; j'eusse donné le tout au public : quoiqu'ils ſortoient de la fabrique du Charnier des Innocens, on dit qu'ils n'en étoient pas moins intéreſſans... Il falloit qu'ils le fuſſent pour faire pleurer un roi.

[2] Obſervez que Necker, à cette époque, jouiſſoit de huit cents mille livres de rente, fruit de ſes agiotages, de ſes banques & de ſes uſures... Eût-il autant gagné avec l'horlogerie de Geneve & les enfans de la République ?

La nouvelle ne tarda pas à se répandre : elle fit trembler les financiers, jurer les parlemens, rire les banquiers, & espérer le peuple.

Le surlendemain, M. le directeur général des finances voiture dans Versailles madame & mademoiselle Necker en un carrosse de remise, le plus beau que l'on pût trouver . . . . . La faveur de sa majesté méritoit bien, de la part de la *belle famille*, une visite de cérémonie.

Le roi reçoit nos dames *bourgeoises* avec le souris d'un monarque : viennent à la file nos *pimpantes de cour*, qui, sur le rapport qu'on venoit de leur faire, que *la modestie* & *la vertu* venoient d'y arriver, couroient comme des folles, curieuses de voir comment *ça étoit fait* (1).

Elles eurent le temps d'examiner ces *raretés*, tout à leur aise, M. le directeur ayant suivi le roi, qui l'avoit tiré par la manche pour l'emmener à son cabinet.

Le résultat de leur conversation secrette, fut que Necker s'appliqueroit, sans différer, à l'examen de la situation actuelle des finances, & des papiers que renfermoit le porte-feuille que le roi lui avoit remis.

Rendu chez lui, l'opérateur-ministre les furte,

(1) Cela fit dire à la Polignac, « que la vertu lui avoit » donné des vapeurs, & la modestie, des desirs . . . .

y trouve un plan de ſuppreſſion des tréſoriers, de renvoi des receveurs généraux des finances, un réglement des fermes, & de la maiſon du roi, avec des projets de réformes claires & faciles des loteries, meſſageries, octrois des villes, &c., &c., &c.

Ravi de cette découverte, il la conſidere bientôt comme une route à ſuivre, pour ſe faire valoir, en donnant du nouveau (1).

Sic vos non vobis....

En effet, ces nouveautés étoient le fruit de l'eſprit d'adminiſtration de MM. de Malesherbes & Turgot, qui ſans doute avoient eu de bien fortes raiſons pour n'en pas haſarder la terrible exécution.

Mais un banquier qui ſait faire valoir avec tant de ſoupleſſe & d'intérêt pour lui, les eſpeces des autres, pouvoit-il être embarraſſé de s'en attribuer les projets.

Necker, inſinuant & *faux*, découvrit qu'il avoit à faire à un *Louis*, bon & crédule, qu'il pourra gouverner à ſon gré, & cette réflexion le porte

(1) En France, un miniſtre croit indiſpenſable à ſa réputation, à ſa gloire, de bouleverſer tout le travail de ſon prédécesseur. Cette manie entraîne avec elle les abus les plus grands; elle eſt même contraire à l'amélioration d'un état, & lui eſt toujours onéreuſe.

à tout oſer : il donne à ſon extérieur le ſimulacre du déſeſpoir & de la plus vive inquiétude, & revolant au pied du trône, il y outre ſes craintes ſur le réſultat des opérations de ſes prédéceſſeurs, opérations qu'il a l'art de faire enviſager au monarque, comme autant de coups portés au gouvernement, dont les plaies gangrenées le font déſeſpérer de l'efficacité des remedes qu'il doit mettre en uſage. « N'importe, ſire, je vais prêter » la main à cette œuvre pénible, & j'aurai fait » tout mon bonheur, ſi j'opere le vôtre même, » par celui de vos ſujets. Si des révolutions fu- » neſtes, que l'on ne peut prévoir dans une mo- » narchie, venoient à m'expoſer aux traits de » l'envie, aux inculpations des méchans, puis-je » compter que votre majeſté m'offrira dans ſon » cœur un port où mon honneur, mon eſprit, » battus par la tempête, balottés par les flots, » puiſſent aborder, braver l'orage, & reprendre » des forces ? . . . Puis-je compter que mon roi, » que mon maître daignera deſcendre alors juſ- » qu'à moi, ſécher mes larmes, & me défendre » de ſon ſceptre (1). Pardonnez... je m'oublie... » ſire, je croyois m'épancher dans le cœur d'un » *ami*, à qui j'allois m'unir. . . . , & l'excuſe va » ſuivre l'offenſe.... » Necker tombe à ſes pieds ;

(1) C'eſt, en effet, à l'ombre du trône que le perfide dort avec tant de ſécurité, & qu'il ſourit à ſes chefs-d'œuvre.

le monarque ému, le releve, ſe livre, & promet tout. Satisfait du ſuccès de ſon charlatanisme, l'émotion du roi lui paroît favorable aux premiers coups qu'il avoit médités.... *Je vois avec douleur*, reprit le fourbe, *que votre auguste majesté n'est entourée que d'escrocs qui la pillent... Que faites-vous de ces ordonnateurs superbes, vos intendans de finances, qui vous coutent immensément, cent fois plus qu'ils ne valent ? Permettez que je les renvoie; je les remplacerai par leurs commis, qui, mieux qu'eux, feront la besogne. Vos trésoriers, vos receveurs généraux sont des sangsues, s'engraissant lâchement aux dépens des sujets; il faut les supprimer, leur promettre un remboursement, & ne leur en point donner.... Au reste, je me charge du soin de leur rendre justice... Jetons les yeux à présent sur les individus composant votre conseil; ce d'Aguesseau sournois, ce Beaumont égoïste, ce Fleury, ce Marville, autant de têtes à perruque, ignares, dont votre majesté n'a plus de besoin, n'ayant aucune connoissance dans le genre d'administration que je promets* (1) : *& jusqu'à vos ministres, sire, à quoi vous servent-ils ?... Ma patrie n'en a pas... & cependant comme elle est florissante?..*

(1) Pauvres François ! que je vous plains ! ... Ce genre d'adminiſtration ! c'eſt une banque, où l'on va vous faire travailler pour d'autres que pour vous.

Balayez-

Balayez-moi aussi ce tas de valets fainéans que vous avez à votre suite ; je promettrai à cette canaille de magnfiques traitemens .... & on fait ce qu'on veut ; les promesses n'engagent à rien ... (1).

Ainſi parloit au Roi cet oracle du crime & de l'ambition, en lui faiſant enviſager ces ſuppreſſions *d'autant plus pressantes, que ces places inutiles, enlevoient*, diſoit-il, *au trésor des sommes immenses*..... Louis jette un ſoupir, & commence à céder à la tentation du *serpent*, en prononcant, pour premiere réforme, celle de ſes *intendans des finances*.

Ainſi furent abolies ces places qui, depuis deux ſiecles, n'étoient accordées que comme récompenſes aux perſonnages les plus illuſtres & les plus diſtingués du *conseil* & de la *haute robe*.

Il eſt à croire que NECKer n'avoit cherché, par cette ſuppreſſion, qu'à ſouſtraire ſes opérations futures aux regards de ces *intendans*, dont l'emploi juſqu'alors avoit été de ſurveiller

[1] Quelle morale impure & dangereuſe ! quelle Neckromanie !... [1] Tremblez, François ; le cœur du bon Louis eſt en danger ... Un tigre eſt ſon mentor !...

[1] Ce terme dérive des mots grecs NECROS · qui ſignifie MORT, DESTRUCTION, & MANIE, qui veut dire FUREUR ; ce qui rend en notre langue, FUREUR DE SUPPRESSION ; MANIE DE DESTRUCTION, &c. Quelle exppreſſion plus propre à caractériſer l'HOMME !

les actions de nos contrôleurs-généraux, & même de les conseiller. Or un tel voisinage pouvoit-il plaire à un ministre, qui, pour ses propres intérêts, ne vouloit, sur ses comptes, d'autres yeux que les siens ?

Cet événement ne manqua pas de faire du bruit: mais comme il annonçoit un nouveau plan d'administration, & faisoit espérer à mes patriotes crédules, l'extinction prochaine des aides & gabelles, des Traités dans l'intérieur, des contrôles, & de tant d'autres droits onéreux pour le peuple, & dispendieux pour l'Etat, il n'opéra pas le moindre murmure, ni la plus foible contradiction.

On répand, au contraire, jnsqu'au fond des provinces, que le républicain est *l'homme unique en fait d'administration*, *l'ennemi des impôts*, *l'ami du peuple ;* on le divinise, on l'encense... On apprête *le pot* pour y mettre *la poule*.... Va, pauvre peuple ! on t'abuse... Prie le Ciel d'avoir toujours du pain, en le payant bien cher... On s'aima trop pour t'aimer tant. *Celui qui te promet la poule*, *la mangera*, &, par humanité, t'en revendra les restes.

Un malheur n'arrive jamais sans un autre; déjà Messieurs les *trésoriers* [1] *ordinaires & ex-*

[1] On sait qu'Antoinette, alarmée de savoir que son trésorier même étoit du nombre des supprimés, fit assembler ses conseillers à une des salles de l'arsenal, pour pro-

traorpinaires avoient ſubi le ſort des *Intendans* : l'ambitieux miniſtre, penſant à marier le tréſor royal, cher objet de ſa cupidité, avec ſa p....n de caisse d'eſcompte, ne vouloit pas que ces Meſſieurs fussent de cette noce... Des agioteurs de toute eſpece, banquiers, courtiers, proteſtans, vils auteurs, aboyeurs, enfin, toute la clique *neckerienne* eut ſeule le droit de figurer à cette fête, laquelle ſe fit *à la sourdine*, & le plus promptement poſſible ; la partie fut d'autant plus gaie, que Necker ſentoit tout l'avantage du parti qu'il venoit de procurer à *sa chere pupile* (la caisse d'eſcompte), avec laquelle il avoit complоté d'*en faire porter une belle paire au pauvre époux* (le Tréſor Royal); & pour y parvenir, il ſut habilement établir des rapports ſecrets, mais aſſurés, entre la caiſſe d'eſcompte, ſa maiſon de Banque, & les fonds du tréſor, par le commerce impur des billets noirs, billets d'emprunt, viremens combinés, &c. &c. &c.

Quelles manœuvres ruineuſes que celles d'un

teſter contre l'édit de cette ſuppreſſion, comme attentatoire à la perſonne & aux clauſes du contrat ſacré qui l'unit au monarque. Ce conſeil fut tenu par ſon chancelier, ſon ſurintendant Berthier, & le ſecrétaire de ſes commandemens, le ſieur Augeard, qui vient d'échapper au ſupplice qu'il méritoit, à l'aide de la criminelle complaiſance des juges du châtelet.

banquier-miniſtre, pétri d'ambition!... Quelles eſcroqueries!.... Quelles!... Mais avançons.. Ce miniſtre eſt malade.... Que du moins il ſe reconnoiſſe avant de nous quitte...

Enfin ce flagonneur pouſſa l'effronterie juſqu'à mettre Louis XVI *à la férule* : il ne le quittoit plus ; *il trembloit*, diſoit-il, *qu'on ne vint à gâter le bon cœur de son Roi* (1)... On le vit s'abaisser *jusqu'à inspecter* la cuiſine royale, & prononer, dans un repas, ſur la dureté d'un *faisant*, une réforme entiere des *pourvoyeurs* & *officiers* de la bouche du Roi, en s'offrant d'en faire lui-même les marchés au *rabais*, ou de nommer un pourvoyeur unique, dont tous les ſamedis, lui, *Necker*, lui, *miniſtre*, regleroit les mémoires.

Notez qu'à cette époque, ces gens ſe trouvant en avance de cinq années, M. le directeur général des finances avoit eu l'*humanité* de régler que *son trésor royal* ne paieroit l'année révolue de toutes les dépenſes de la maiſon, que dans le courant de la ſuivante, & encore à raiſon d'un *douzieme* par mois, & ainſi de ſuite d'année en année : par cette manœuvre d'*usurier*, les pourvoyeurs alloient être réduits à nourrir encore la maiſon, à leurs frais, pendant l'eſpace d'une année; en un mot juſqu'à la *desserte*, dont Necker

(1) Vil ſéducteur!... C'eſt dans tes mains qu'il va ſe perdre... Dieux! veillez ſur ſon cœur.

vouloit s'assurer, en donnant le projet d'établir des Commis aux portes du Château, pour arrêter ce qui sortiroit des cuisines royales.

Mais ce travail *inique* ne fut point approuvé. Louis XVI, voyant qu'on vouloit le réduire à vivre comme un *simple bourgeois*, se contenta seulement, par une condescendance pardonnable à un Roi qu'on abuse, de prononcer la suppression de ses *Officiers de bouche*, qui peu après se virent obligés de traduire en Justice le *Ministre de réformes*, pour être remboursés de leurs Charges.

Que produit l'*ignorante & basse administraeion* de Necker par cette suppression ? Une dette à l'Etat de 8,786,900 livres, & une diminution énorme sur le produit des droits royaux, que le peu de consommation devoit inévitablement opérer..... *Belle spéculation ! grand profit pour l'Etat !*

Tandis que l'*Enragé* se livre tout entier à la destruction des individus qui l'*offusquent* sa *bienfaisante* & *vertuéuse* épouse fonde des *hôpitaux*, pour leur procurer un asyle . . . *Incomparable trait d'humanité*, que je transmets à la postérité, comme digne d'un ame vraiment *hospitaliere* (1).

(1) C'étoit ainsi que la femme de Law se plaisoit à parer les opérations ruineuses de son mari, dont Necker est le modele.

Tels on voit sur nos ponts, ces *Empiriques affamés*, montés sur des tréteaux, lesquels ont ordinairement a leur gauche une *femme à panaches*, dont l'extérieur affable, mais composé, rehausse le mérite des drogues de *ces ignares Charlatans.*

Après tant de traits d'équité, de fraternité naturelle, ce *Destructeur* ose avancer dans des écrits bien religieux, bien fourbés, que les *Ministres sans vertus, sont plus à craindre que les Souverains indifférens au bien public* [1]... Qu'il s'apprécioit bien! qu'il parloit d'après son cœur!

Attaqués (les Ministres) *insensiblement*, continue cet auteur des ouvrages des autres, *par l'opinion publique, ils deviennent encore plus malfaisans dans leurs moyens de défense; car désespérant de se déguiser devant les regards attentifs de tout un peuple, ils tournent leur adresse contre le prince, ils etudient, ils épient ses foiblesses, & encouragent habilement celle qui peut protégerou couvrir le défaut de leur caractere, ils s'apliquent en même tems à parer l'immortalité de toutes les graces qui peuvent la rendre aimable, & ils tâchent de faire hair la vertu en la représentant comme austere. impérieuse, insociable, & presque désassortie à nos mœurs* [1]. *C'est*

[1] Voyez ses opinions religieuses, chap. 7.
[2] Tu l'as fait avant de l'écrire.

ainsi que les Ministres (1), *affranchis de toute espece de principes, ne font pas seulement le malheur d'un pays, pendant la durée de leur autorité, mais ils altèrent encore les premieres sources de la félicité publique, en affoiblissant dans un Monarque le sentiment de ses devoirs, en le détournant quelquefois de ses heureux penchans, & en le décourageant, pour ainsi dire, de ses propres vertus.*

C'eſt donc ainſi que le crime prend le langage de la vertu, pour voiler ſes forfaits ! En bonne conſcience, rapprochons de ſa morale, les actions de ce Miniſtre.... On y verra un *peintre, tout rempli de lui-même, tirer son portrait, croyant faire celui des autres.*

Vainement nous cherchons à inſpirer des remords à un être qui n'en peut avoir (2) : il ne rougira pas : contentons-nous de le suivre dans le cahos de ſes opérations déſaſtreuſes, où bientôt il nous engloutira tous avec lui.

EMPRUNT D'ESPAGNE.

Vers ce temps, l'Eſpagne, diſpoſée à faire

(1) Que toi-même...

(2). Voyez le chapitre de la morale naturelle de Necker, où il dit : Mon ame, graces au ciel, a peu connu juſqu'ici les tourmens du remords.... Le monſtre !.... Si, ſuivant ſon ſyême, le remords eſt le ſentiment pénible du mal que nous avons fait aux autres, qui plus que lui devroit être tourmenté ?

un emprunt de neuf millions de *piastres*, fait parvenir en cette Capitale, par la voie des papiers publics, les clauſes *de la cédule royale* concernant cet emprunt : à cette nouvelle, pluſieurs Banquiers de Paris ſe réuniſſent, & s'intéreſſent au ſuccès de cette affaire, pour une ſomme entre eux, de huit millions, très-aſſurés du gain avantageux qu'ils en retireront.

Un certain Rilliet (1), dit *le Quakre*; du nombre des intéreſſés, ſe permit de faire ſur ce traité un *sot* & *très-long commentaire* de prévoyance, après lequel furent enfin fixées les acceptions de chacun d'eux.

L'échéance des paiemens approchoit, quand l'envie, cette furie infernale, logée dans l'ame des Banquiers rivaux de Madrid & Bayonne, leur fit révéler de place en place le ſecret de l'opération, afin d'aiguillonner la jalouſie des Maiſons de Banque de Paris, qui n'avoient point *part au gâteau*, & de répandre la défiance, enſemble le diſcrédit des commerçans de l'Europe.

(1) Alors banquier en cette capitale : on l'appelloit Rilliet-mâchoire; mais devenu l'intime de M. le directeur général, au point de le tutoyer, on l'a nommé depuis, par reſpect, Rilliet le Quakre.

Il paroît que l'intérêt eſt le ſecret des banquiers, puiſqu'on avoit jugé à propos de céler cette bonne affaire à la maiſon Necker & autres.

Le

Le monſtre qui vomit ce coupable projet, ſavoit le parti que l'on pouvoit tirer du reſſentiment intéreſſé, & tout à la fois bas & puiſſant, de la maiſon Haler & Girardot, maiſon de Germani & du banquier-miniſtre, auxquels on avoit cru devoir ſoigneuſement cacher cette importante affaire.

Un agent de change *infidele*, ou ſans doute imbécille, ſur l'avis qui lui vint de Bayonne, ſe chargea du fardeau de la révolution, & muni des papiers contenant les détails de la choſe ſecrette, courut chez Girardot, chez Haller, en un mot, chez tous les banquiers de la capitale.

Haller, furieux de n'être pour rien dans cette affaire, &, d'un autre côté, jaloux de la familiarité de Rillier-Mâchoire avec Necker, vole à ſon tour chez ce dernier, exhale ſa colere à ſes yeux, & inſpire ſans peine à ſon cœur ſon reſſentiment & ſa rage.

Soudain le miniſtre-banquier mande chez lui Rillier, l'accable de reproches, le menace, s'emporte au point que la *pauvre Mâchoire*, à qui la tête tourne, maudit tout engagement, & n'a pas honte de renoncer à ſes acceptions, & juſqu'à ſes arrangemens particuliers avec le négociant qui lui avoit fait la grace de l'intéreſſer à la choſe.

Au comble de ſes vœux de voir le *lâche* Rillier, *ſon intime*, abandonner des prétentions dont lui

pourra tirer parti, le *rusé* Necker fait même tentative sur l'esprit du négociant, qui avoit si bien ménagé dans cet emprunt l'intérêt des banquiers de Paris : mais ce dernier, moins foible & plus instruit, soutint le choc avec tant de vigueur que le *lion* devint *le plus doux des agneaux.*

Content, en apparence, mais au fond de son ame se croyant outragé, le ministre-banquier porte plainte à Versailles, répand qu'on a surpris, trompé dans cette affaire tous les intéressés, & défend à *ses commis* du *trésor royal* d'en recevoir les billets.

Même défense à la *caisse d'escompte*, ou *présidoient ses adhérens*, les sieurs Haller & Girardot, qui se permirent d'écrire & semer en tous lieux la défiance, l'incertitude sur le sort de l'emprunt, & des maisons qui s'y trouvoient intéressées.

Les résultats de ces manœuvres devoient être des plus odieux.

D'abord, ils pouvoient faire connoître à toutes les puissances, & particuliérement à l'Angleterre, la disette où se trouvoit l'Espagne au milieu d'une guerre fâcheuse : ils pouvoient empêcher le succès d'un emprunt, dont le louable but étoit de procurer à nos alliés les moyens de ne pas nous abandonner dans la défense de la cause commune.

Enfin le dernier réſultat étoit tout à la louange de l'*agioteur* Necker & Compagnie, qui penſoient partager entr'eux, par accommodement, le bénéfice de cette affaire.

Mais ainsi qu'au *corbeau*, il ne leur reſta que la honte : on détrompa d'abord le Miniſtre, à qui M. le Directeur général des finances en avoit impoſé ; puis on le mit dans la néceſſité de nier ſes défenſes au treſor royal, & ſes influences à la caiſſe d'eſcompte.

Enſuite les intéreſſés ſe répartirent, *à la barbe des mécontens*, les acceptions que Rillier le *lâche* avoit rejettées ; & ſur la certitude de leur diffamation eſſayée dans toutes les places de l'Europe par cette canaille, ils étoient prêts à rendre plainte, lorſque Necker tremblant, ſentit qu'il étoit temps de raſſembler chez lui, plaignans & calomniateurs, pour leſquels il s'humilia, proteſta & demanda la paix, qu'on ne lui accorda cependant qu'aux conditions que le brave Rillier ſe jetteroit aux pieds du ſieur Vanden-y-Ver, l'un de ceux outragés, & feroit des excuſes aux autres.

Demandons au Miniſtre religieux, pourquoi dans ſes opinions [1], il nous vante avec tant

---

[1] Opinions religieuſes, chapitre premier.

d'emphase cette belle maxime, *tu ne déroberas point*, tandis que ſes actions démentent publiquement ce précepte.

C'eſt bien ici le cas de le comparer à ces Miniſtres profanes, *qui prêchent la loi, sans la suivre.*

DISGRACE DE M. DE SARTINE.

Ne faites jamais aux autres, ce que vous ne voulez point qu'on vous faſſe à vous-même [1].

Tel eſt le prineipe de morale naturelle que NecKer éleve avec enthousiasme dans un de ſes ouvrages: fut-il fidele à cette maxime? Jamais.

Perturbateur inexorable de l'ordre & de la ſociété, tout lui faiſoit ombrage, lui déplaiſoit, & ne penſant qu'à s'élever, ſemblable au *rustre*, dont le but eſt d'atteindre à la cime du chêne, à meſure qu'il ſe hauſſe, il briſe peu à peu les branches qui peuvent s'oppoſer à ſon élévation.

M. le Chevalier de Clonard, muni d'une lettre de change de 10,000 livres, tirée ſur le ſieur de Saint-James, par le caiſſier de M. de Sartine, réſident aux Colonies, en ſollicite le paiement: Saint-James s'y refuſe, & pour cauſe de refus, exhibe des ordres reçus de NecKer, pour n'en payer aucune tirée de ce pays, qui par lui (NecKer) ne fût acceptée. Envain M. de Clonard

---

[1] Voyez ſon Traité de Morale naturelle, art. 6.

lui repréſente qu'un tel ordre ne peut avoir lieu que pour des lettres de change tirées par des particuliers ; refus réitéré de ne point l'acquitter. Le chevalier ſe recrie, & s'en plaint aux Miniſtres : ceux-ci ont peine à croire que des ordres auſſi peu raiſonnables euſſent été donnés par Necker ; mais ils en ſont bientôt convaincus par le ſieur de Saint-James.

Louis XVI, informé de ces petits débats, raſſemble ſon Conſeil, & d'après les diverſes opinions, ſtatue que toutes lettres de change, tirée des Colonies, ſeront ſans refus..... Ici Necker ſe croit perdu....

L'indomptable ſerpent, dragon impétueux,
Se courbe, ſe recourbe en replis tortueux.

RACINE.

Recourant promptement aux *plumes qui le ſervent*, il leur fait enfanter un Mémoire, où M. de Sartine eſt ignominieuſement accuſé d'un *crime d'état* : on y diſoit qu'indépendamment de 110 millions à lui accordés pour dépenſes ordinaires de la Marine, & 16 millions pour celles extraordinaires, il avoit eu l'*audace d'excéder de 17 millions* (1) *les ordres de Sa Majeſté ; que tout l'or du Pérou ne lui ſuffiroit pas ; que le Tréſor de la*

(1) On a ſu depuis que ces 17 millions avoient été employés à ſecourir les Américains, que l'on apprit être ſans vivre, ſans attillerie, ſans muninitions, ſans draps : d'après

Marine n'étoit plus sous ses ordres qu'un gouffre où tout s'engloutissoit; &c. &c. &c, En un mot, on terminoit ce Mémoire, ou plutôt ce *pamphlet*, par l'offre de sa *démission*, si, dans la journée même, M. de Sartine n'étoit répudié, & n'étoit remplacé par M. de Castries, allié à M. de Guignes, *intime* de M. Necker depuis la Compagnie des Indes.

Cette trame étoit d'autant plus odieuse & perfide, que Necker étoit certain que personne ne viendroit au secours du Ministre qu'il alloit immoler. Il ne redoutoit que M. de Maurepas,

---

les délibérations d'un Comité à cet effet, on convient de les secourir, sous le plus grand secret: mais comment trouver ces 17 millions, sans que Necker, qui n'étoit point & ne pouvoit être du Conseil, s'en apperçût? On étoit à rêver à quelque expédient, quand M. de Sartine proposa simplement au Roi de bouffer les billets de son Trésorier de trois millions par mois; ce parti, trouvé sage & convenable, fut agréé du Roi & de son Comité: mais M. de Sartine oublia de faire signer le Roi, avant de donner ordre à son Caissier, qui, comme lui, fut disgracié.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Necker & son Commis Dufresne ne pouvoient manqner de s'appercevoir de l'augmentation des dépenses de la Marine, sur le bordereau que le sieur de Saint-James présentoit chaque mois. Ils s'en apperçurent en effet: mais comme ces dépenses n'augmentoient que de 3 millions par mois, Necker attendoit qu'elles s'accroissent pour en avertir le Roi, & il profita de la maladie de M. de Maurepas, à Paris, pour faire cette imputation.

ce conſeil reſpectable du Roi, & il le ſçavoit détenu dans ſon lit par une fievre violente, accompagnée d'une incommodité (la goutte) qui ne lui permettoit en aucune maniere d'être tranſporté.

D'un autre côté, le Monarque, toujours plus confiant, toujours plus aveugle ſur le compte du Miniſtre-Banquier, pouvoit-il ſoupçonner que l'*intriguant* Necker, ſans ordre de M. de Maurepas, fût aſſez *impudent* pour en impoſer à ſon Roi & agir de ſon chef.

Enfin l'arrêt eſt prononcé, M. de Sartine immolé, & M. de Caſtries mis en place.

Louis XVI parut ce jour-là d'un mécontentement inexprimable aux yeux des courtiſans, & ſe débarraſſant de la foule, il ſe rend à Compiegne avec très-peu de ſuite, & delà chez le malade (M. de Maurepas), dont il étoit en peine.

Là, quelle fut la ſurpriſe de ce *bon Roi*, d'apprendre que l'équippée que Necker venoit de faire, n'étoit nullement conſentie par M. de Maurepas, qu'elle en étoit même ignorée.

Son mécontentement s'accrut bien davantage encore, quand à la ſeconde viſite ce Miniſtre lui remit ce billet.

DE SARTINE A M. DE MAUREPAS.

Je regrette peu ma place, Monsieur, mais j'ap-

prends avec douleur qu'on répand dans Paris des propos sortant du Contrôle général, par lesquels on ose avancer que je jouis de 800, 000 livres de rente, & que de mon autorité privée, j'ai été assez criminel pour excéder de 17 millions les ordres du Roi, dans mes dépenses.

D'abord, j'ai à peine 20,000 livres de rente, & si l'on m'en trouve davantage, je l'abandonne aux Hôpitaux.

Quand à la seconde accusation, mon Mémoire justificatif sera la représentation des ordres signés du Roi dans ses Conseils ou Comités tenu, comme vous savez, Monsieur, en présence des principaux Ministres, & dont le résultat étoit le secret de l'Etat : si j'en eusse laissé entrevoir un met à M. Necker, asser menté nulle par, reconnu dans aucune Cour, un château fort eût eté le prix de mon indiscrétion; j'ai donc mieux aimé souffrir & me taire : veuillez assurer mon Roi de ma soumission à ses ordres, & agréez les sentimens d'estime & de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur;

DE SARTINE, *ci-devant Trésorier général de la Marine.*

Notre

Notre monarque eut à peine achevé la lecture de cette lettre, que tombant dans la douleur la plus profonde, des larmes sillonnerent ses joues... Que ces pleurs étoient pures !... qu'elles étoient respectables dans un roi !... qu'elles peignoient énergiquement la bonté de son cœur !

Bientôt il ne considéra plus son *Ministre Genevois* que comme un *intriguant*, un *drôle*, indigne de sa confiance. Les courtisans le voyoient autrement; ils ignoroient l'idée défavorable que Louis XVI en avoit conçue, & ne jugeant l'*homme* que d'après les révolutions que ses *menées* infâmes opéroient à la cour, ils le crurent parvenu au plus haut degré de fureur : ce fut alors que parurent au pied de l'*idole* l'archevêque de Toulouse, l'encensoir à la main; le duc de Choiseul le priant de faire au roi l'éloge de son ancienne administration; le duc du Châtelet, de lui frayer la route à suivre pour parvenir à avoir le département de la guerre, ou celui de *la politique*, qui lui eût mieux convenu; enfin, le prince de Beauveau, pour qui l'idole s'humanisa, au point de lui offrir en perspective le département de Paris, ou un siege dans le conseil. Ainsi ces têtes altieres, prosternées, sans honte, devant un homme de néant, recevoient des *doses* d'espérance, plus ou moins fortes, suivant le besoin qu'il avoit d'elles.

Cette ligue s'accrut de jour en jour ; & Necker la jugeant assez forte, l'employa sans retard à cabaler, intriguer contre le plus juste, le plus vertueux des ministres (M. de Maurepas) qui lui faisoit ombrage.

Oubliant qu'il ne devoit qu'à lui seul la place qu'il occupoit, il travaille à forcer sa retraite par des dégoûts sans nombre. D'abord il fait répandre dans les cafés de la capitale, que M. de Maurepas *perdoit la tête*, qu'il ne faisoit plus que *radoter*, que le choi s'en *détachoit*, &c. &c. &c.

Louis XVI, qui n'ignoroit de rien, affectoit la plus grande indifférence pour le banquier-ministre ; il le disputoit, le bouroit, sans pouvoir se résoudre à l'expulser, par égard à la situation de ses finances & au besoin du moment.

Mais peu fait à des mortifications blessant son amour-propre, Necker pensa qu'il étoit temps de regagner les bonnes graces du roi, &, pour y parvenir, il fait imprimer & paroître son fameux *Compte rendu*.

Je ne me permettrai que quelques réflexions sur cet ouvrage, rempli d'erreurs & de fausfetés : elles sont essentielles à dévoiler la perfidie d'un ministre, d'un dieu trop long-temps adoré.

Passons légérement sur l'arrogance du style, peu convenable dans la bouche d'un sujet parlant

à ſon roi (1) ; contentons-nous de reprocher à ce coſmopolite infâme (M. Necker), d'en avoir impoſé à toute la France, ſur le déficit des finances, à l'inſtant où ſes mais infidelles en prirent l'adminiſtration.

Reprochons-lui d'avoir remonté, pour établir ce compte avec plus d'intérêt pour lui-même, à l'époque de l'avénement de ſon prédéceſſeur (M. de Cluny), plutôt qu'à celui de ſa ſortie.... Homme fourbe ! homme impoſteur ! que ne remontas-tu plutôt à l'arrivée d'un monſtre au miniſtere, monſtre (l'abbé Terray) qui te reſſembloit, & des leçons duquel tu as ſu ſi bien profiter ! Il t'en eût reſté davantage.

Mais en commençant ton travail depuis l'avénement de M. de Cluny, tu te diſois ſans doute à toi-même : *ou l'on découvrira la fauſseté de l'état du déficit de M. de Cluny, ou elle ne reſtera connue qu'à moi ſeule :* dans le premier cas, j'en rejetterai la faute ſur le miniſtre qui n'eſt plus ; & dans le ſecond, *ne ferai-je pas un prodige d'avoir ſu pallier mes eſcroqueries, mes ſottiſes ?*

Tu n'es pas encore ſatisfait... tu oſes en impoſer à ton roi, ſur la vérité des recettes &

(1) Lorſque Louis XVI demandant à M. de Maurepas, ce qu'il penſoit du compte rendu de M. Necker : Sire, répondit ce miniſtre ; il y a dans ce compte autant de vérité que de modeſtie.

dépenſes ; tu oſes empoſer ſur l'excédent prétendu des revenus ordinaires ; tu oſes en impoſer, en un mot, en atteſtant, en ſoutenant avec effronterie, que la caiſſe d'eſcompte ne fut jamais une des reſſources de ton adminiſtration de banque. Hé quoi !.... aurois-tu oublié qu'il exiſte aux archives de la ferme générale une lettre de ton ſtyle, de ta main, pour engager à accepter tes billets noirs, enfans du monopole... & tu ne reculas pas d'effroi, en y traçant que ſa majeſté répondoit de leurs événemens !.... O que de fois le nom ſacré du roi a été profané !... Que de fois il a paré & couvert tes infidélités, ta vengeance, tes crimes !

Entends les cris des victimes immolées à tes reſſentimens [1], privées de leurs charges & des honneurs qui leur avoient coûté ſi cher... Quelle a été l'indemnité de ces privations ?...

---

[1] Réunissons aux ſuppreſſions ci-devant relatées celles des receveurs, généraux des Domaines & de leurs Contrôleurs, des receveurs des amendes, receveurs particuliers des maîtriſes, gardes généraux, &c. &c. tous immolés à la Neckromanie du Genevois avide, & ſuprimées ſans le moindre rembourſement.

Les receveurs généraux des domaines furent même les plus maltraités ; transfigurez en régisseurs, depuis leurs ſuppreſſions, Necker eut l'adresse d'exiger de chacun une ſomme de 450,000 livres.

Ce nouveau régime coûte à la nation plus de huit millions au-delà de l'ancien.

Promeſſes illuſoires de ta part, eſpérances menſongeres de la leur...

Peuple confiant & léger! vois le bien que t'a fait ton dieu... adores-le dans ſes onvrages.

TABLEAU DES EMPRUNTS.

Par Edit de Janvier 1777 ſur les Loteries. .	24,000,000
Par Arrêt du Conſeil du 1er Déc. 1777, ID. .	25,000,000
Sur le domaine de la Ville de Paris. . . .	12,000,000
Su l'Ordre du Saint-Eſprit	12,000,000
Billets Fermes.	18,000,000
Cautionnement des Employés.	15,000,000
Par Edit de Janvier 1778, Rentes viageres .	48,000,000
Par Edtt de Novembre 1779, IDEM . . .	69,000,000
Ci.	223,000,000

PAYS D'ÉTAT.

Années 1778, Languedoc.	27,000,000
1779, IDEM.	8,000,000
IDEM.	12,000,000
Bourgogne 1778.	16,000,000
IDEM. 1779	8,000,000
Bretagne.	4,000,000
Provence 1779.	3,000,000
Artois, IDEM.	3,000,000
De Gènes, IDEM.	6,000,000
Du Clergé 1780	14,000,000
Prêt de nouveaux Carroſſiers	5,000,000
Paiement en contrat à 4 pour cent depuis 1777 juſqu'en 1780	50,000,000
Evaluation à cette époque. . . .	379,000,000

Pauvres François ! comme on vous travailloit ! Les Banques & Geneve étoient en fêtes, tandis que vous pleuriez, que vous portiez vos plaintes au dieu des crimes qui les cauſoit.

Inſenſibles à vos cris, ce tyran n'en eſt pas reſté là : vos hôpitaux, dépouillés de leurs immeubles (1), ont réduit les malades à très-peu de *bouillon*, & beaucoup de *tisanne*, ſeuls remedes apportés à leurs maux depuis l'édit fatal. Citoyens actifs dans vos charges, vos offices ! ... vous vous crûtes vainement à l'abri de la ſpoliation du *titre destructeur;* malgré vous, vous prêtâtes à Necker (2) ; il falloit à cet *agioteur* des ſubterfuges adroits pour tromper le public, qu'*il vouloit restaurer par l'abolition des impôts*; &

[1] Edit de 1780, concernant la vente des immeubles des hôpitaux. Une pareille reſſource ne révoltoit-t-elle pas la nature & l'humanité : auſſi fut-elle imaginée par ce dieu tutélaire de la France, pour obvier, diſoit-il, à la détreſſe où ſe trouvoit l'état. Quelle ſera l'indemnité du ſacrifice fait par ces maiſons de ſecours ouvertes à l'indigence ?... Promeſſe Neckerienne d'une augmentation d'un dixieme en capital & intérêt, tous les vingt cinq ans, ſur les ſommes prêtées... O uſure ! O Neckromanie !...

[2] Voyez les lettres-patentes du 29 Février 1780, touchant le droit annuel des offices. Ne fut-ce pas une infamie d'exiger de tous les gens pourvus d'Office, un prêt exhorbitant, prêt exigé avec toute la force d'une autorité deſpotique ?

tout en vous pillant, ſemblable à l'aigle altiere, Necker ſe pavanoit, s'élevoit juſqu'aux nues, en criant à *tue-tête : Peuple*, adore moi, je ſuis ton dieu : les impôts *t'accabloient, je t'en ai ſoulagé* (1).

[1] L'impoſteur n'avoit garde de dire qu'il leur avoit fait prendre une autre forme, & qu'à l'aide de petites lettres miniſtérielles, écrites ſous le voile du myſtere aux intendans des finances, & depuis la réforme de ceux-ci aux receveurs généraux de ſa nouvelle fabrique, les impôts avoient augmenté de ſix à ſept millions par an. C'eſt par la même voie que s'accrut l'impôt du vingtieme, &c. &c. Quant à la combinaiſon de l'emprunt viager, & ſur-tout du dernier, il eſt bon de faire connoître qu'elle fut enfantée dans un conſeil tenu entre la république de Geneve & le miniſtre-banquier : on y délibéra, nous assure un auteur, non ſur l'emprunt le moins ruineux pour la France, mais ſur celui le plus avantageux aux prêteurs étrangers & aux agioteurs : ils virent que les TONTINES étoit le moyen ſeul de concilier ce double intérêt; mais elles avoient été réduites par arrêt du conſeil du 18 janvier 1770, qui les proſcrivoit, ſans pouvoir à l'avenir en créer, & ſous tel prétexte que ce ſoit, attendu que ſa majeſté avoit reconnu que dans les charges annuelles de l'état, il n'y en avoit pas de plus onéreuſes que les tontines, qui réunissent à l'intérêt avantageux de la rente viagere, une durée qui les aſſimile preſque à la rente perpétuelle. Que firent donc ces meſſieurs, ou plutôt que fit Necker? Il arrêta de les renouveller, ſans que cela paroisse, & de produire ainſi le même effet, mais ſous un autre maſque, & après avoir calculé qu'à Geneve & ſes alentours on vivoit très-long-temps, & qu'un emprunt ſur pluſieurs têtes ſe rapprochoit d'une tontine; par l'édit de

Cependant à travers de tant de ſcélérateſſe, l'hydre dormoit tranquille : il crut que ſes iniquités, ſes manœuvres reſteroient en oubli, & que ſon *Compte rendu* ſerviroit de paſſeport à

---

novembre 1788, il porta création de quatre millions de rentes viageres ſur deux têtes, à raiſon de huit & demi pour cent. Tel fut le premier essai que l'on fit de cette tontine moderne.

Mais l'édit de novembre 1779 eſt le chef-d'œuvre de la Neckromanie ; il admettoit juſqu'à quatre têtes, le tout ſans diſtinction d'âge, & même au choix des acquéreurs, & donnoit huit pour cent ſur les quatre, huit & demi pour cent ſur trois têtes, & neuf ſur deux ; & puis on annonça, art. 4 de l'édit, qu'en quelque temps que ſoit acquiſe la rente, ſes intérêts courroient dès le premier jour du quartier dans lequel auroit été fourni le capital.

On peut dire que l'intérêt du Banquier y enchaînoit les le zele du directeur général des finances : car le paiement des intérêts devant courir dès le premier jour du quartier dans lequel ſeroit fourni le capital, ce capital pouvant n'être fourni que le dernier jour du quartier, formoit autant de profit pour le prêteur & ſon commiſſionnaire, & autant de perte pour le roi. Enſuite, comme ces contrats ne furent passés qu'au bout de neuf mois, n'étoit-ce pas une double raiſon d'exiger à l'inſtant de la ſouſcription, les déclarations des noms & âge des acquéreurs ? L'intérêt du roi l'exigeoit, & par là le tréſor royal au moins eût eu les changes de mort à ſon profit dans l'eſpace de neuf mois : mais toutes précautions étant priſes contre le tréſor royal, on a diſpenſé les acquéreurs de ces déclarations, on a ſouſtrait les chances au roi, & tous les avantages ont été pour les acquéreurs, &c. &c. &c.

ſes

ſes deſtructions, ſes ruineux emprunts : mais la vérité perce au milieu des ténebres dont le fourbe la couvre.

M. de Bourboulon fut le premier qui oſa lutter avec lui, & relever le gand que Necker avoit arrogamment jetté dans l'arêne. Mais ſes obſervations, quoique honnêtes & raiſonnables, bleſſerent l'impérieux Miniſtre, qui, à force d'intrigues & d'argent, fit ligue contre ſon émule, & courut demander, comme un dogue en furie, qu'il fut mis à *Bicêtre*, ſans le moindre égard à ſon rang.

Alloit être immolé M. de Bourboulon, quand un Prince, auſſi grand, auſſi juſte que généreux, vint le couvrir de ſon égide, & s'oppoſer aux coups que Necker avoit portés.

Si ſon Compte rendu trouva des partiſans, des prôneurs parmi les Proteſtans, les Banquiers, Agens de change, Juifs, Courtiers, &c. &c. il eut auſſi bien des contradicteurs parmi les honnêtes gens ; & des perſonnes inſtruites, réfléchies, & en montrerent tout le poiſon.

Parmi les élégans ſophiſmes dont cet ouvrage abonde, on y découvre des erreurs, des préjugés nuiſibles au bonheur général de la ſociété & à ſes droits impreſcriptibles, juſqu'à y hazarder qu'*un Monarque pouvoit augmenter les impôts, ſans d'autre autorité que ſa volonté même* ; tandis que Louis XIV, de tous nos Souverains

le plus jaloux de ſes droits, le plus avide de domination, de pouvoir, jugea, d'après ſon cœur, qu'il n'avoit pas le droit d'accroître les impôts ſans l'aveu de ſon peuple : Louis XV, après lui, conſidéra encore ce droit comme ſubordonné à l'enregiſtrement : & le plus mépriſable des êtres, homme ſans mœurs, républicain profane, oſe dicter des loix injuſtes & cruelles au plus humain des Rois ! O Louis XVI ! idole de ton peuple ! que ton cœur te gouverne ! & nous ſerons heureux : trop long-temps les dogmes du monſtre t'ont fait illuſion ; tonnes, frappes, il eſt temps ; mets en fuite le preſtige & l'erreur, & que le crime déſormais ne ſerve plus de guide à ta vertu.

Tel étoit le vœu des François, à l'inſtant où les Parlemens, la Nobleſſe & même le Clergé, ligués contre Necker, dénoncerent le traître : rivaux puiſſans du *Compte* tant vanté, à l'aide de l'évidence, ils ſurent écarter le preſtige & détromper le Monarque abuſé.

Le voile déchiré, la publicité de ſes fautes, la honte de les avoir commiſes, inſpirent au Miniſtre de nos finances, l'idée de ſa retraite ; & devenu le corbeau de la fable, il preſſe ſon exil, à l'inſtant où Louis, effrayé de l'aridité du Tréſor, s'apprêtoit à le prononcer.

Le numéraire en poche, & les larmes aux yeux,
C'eſt ici qu'en partant, il nous fit ſes adieux.

Un seul regret l'avoit, suivi dans son boudoir de Saint-Ouën ; c'étoit, écrivoit-il à quelqu'un, *de n'avoir pu glaner encore le champ qu'il avoit moissonné.* Du reste, peu sensible aux maux qu'il causoit à son Roi, aux pleurs qu'il faisoit répandre à son Peuple, honteusement couché sur le produit de ses rapines, le *larron* les comptoit, en souriant, à sa chere moitié, qui pleuroit les honneurs. « *Consolez-vous, Madame, la gloire n'est qu'une chimere : d'ailleurs, les faveurs de la Cour peuvent nous revenir : en bonne foi, oseriez-vous penser que Louis XVI pût m'oublier ? & d'un autre côté, qui pourra débrouiller le cahos dans lequel j'ai plongé les finances ? Sous d'autres mains, le mal va croître ; Louis me rapellera & l'on me reverra ce que je cesse d'être* ».

Ainsi Necker se consoloit, & du rivage où l'avoit jetté la tempête, tranquille en apparence, observoit de loin les pilotes montés sur le vaisseau, qu'il venoit de laisser exposé aux vagues de la mer. Bientôt il voit *Calonne*, tenant en main le gouvernail qu'il venoit de quitter; en effet, on l'avoit annoncé comme le plus adroit empyrique, l'homme unique en remede. Mais le *corsaire* Necker avoit fait éprouver au vaisseau une secousse si terrible, que le moindre rocher que rencontra Calonne, acheva de le briser [1] ;

[1] On rapporte que M. de Calonne dit un jour au Con

ce lâche pilote se sauvant à la nage, n'eut que le temps d'en recommander les débris aux braves gens de l'équipage.

Louis XVI, dans la consternation la plus profonde, tremblant plus que jamais sur le sort de son peuple alarmé, entend le cri du monstre, ordonne l'Assemblée des Notables de son Royaume, dont le résultat devoit opérer la nomination des Députés des trois Ordres aux Etats Généraux.

On sçait les haines, les débats, les discours que produisirent ces Assemblées; pouvoient-elles opérer autre chose? les Nobles, le Clergé s'y étoient érigés en despotes.

Semblables au mont Ethna, jettant des flammes destructives, on les vit enfanter un tison des enfers, un *Bienne*, qui bientôt acheva de ravager l'Etat. Evitons à ma plume le tableau des horreurs que l'infidele Apôtre commit au Ministre: jaloux d'accroître nos malheurs, le perfide rassemble les Grands de l'Etat (la Cour Pléniere), leur inspire ses projets & sa haine, & prend la fuite.

La séance de cet e Cour ne pouvoit qu'augmenter le nombre des mécontens; elle fut le foyer de

---

trôle Général, en présence de deux de ses amis: « J'ai fais » tous mes efforts pour rétablir de l'ordre dans l'administration des finances; mais vogue la galere, le torrent des » obstacles m'entraîne.

la cabale & des projets honteux sourdement fomentés contre nous.

Bientôt le peuple, à qui les vivres étoient interceptés par d'odieuses manœuvres, que dès long-temps Necker alimentoit, porte plainte à son Roi : ému de l'excès de ses peines, Louis XVI prétexte une partie de chasse, & se rend au boudoir de Necker, laissant dans la forêt les Courtisans qui composoient sa suite.

L'hermite revit son maître avec une surprise qui n'étoit qu'apparente ; il s'attendoit à cette visite : « Hé quoi, Sire, c'est donc vous que je revois ! qui vous amene en ce désert ? ô mon Roi, comme vous voilà fait !... Je te cherche, lui dit le Souverain... Je t'avois éloigné, en ne m'opposant point à ta retraite : le repentir est dans mon cœur,... & je rougis de ma foiblesse :... viens, suis-moi... le temps presse ; mon peuple souffre, pleure, & menace ; je m'abandonne à toi.

Des refus réitérés de la part du perfide semblerent vouloir s'opposer aux desirs du Monarque ; c'est qu'on vouloit flatter son amour-propre, en jouissant de l'embarras d'un Roi, assez foible pour se soumettre.

Enfin Necker, après s'être fait supplier & presser, promet au Roi de se rendre à ses ordres dès le surlendemain ; puis mande ses affidés, ses

intimés, & cimente avec eux sa rentrée par un repas délicieux.

Parmi les conviés, se faufila, dit-on, monseigneur le duc d'Orléans, que des vues ambitieuses attiroient & portoient à se rapprocher du ministre, par la voie de l'adulation & des promesses réitérées d'une protestation sans bornes.

Ce fut entre *la poire* & *le fromage* que l'on eut l'art de faire disparoître les reste des convives, & que le duc, Necker & Cérutti (1), décidèrent d'affamer, d'accabler de plus en plus les sujets du monarque, sentant que ce n'étoit qu'à la faveur des troubles & des dissentions que leurs projets pouvoient s'exécuter (2).

Arrivé le surlendemain à la cour, le Solitaire y fut accueilli de son roi avec les témoignages certains de la confiance du souverain : Sire, dit Necker, en l'abordant, je me croyois pour toujours éloigné du tumulte des affaires, & je ne pensois pas me retrouver jamais au centre des prestiges de votre cour ; mais la moindre de vos

(1) Ce Cérutti est le plus intime ami du Genevois : on peut juger de l'homme par ce qu'il fut jadis : il sort de la compagnie de Jésus, qui, comme on sait, s'est souillée de forfaits.

(2) Le projet du duc d'Orléans étoit d'indisposer le peuple contre son roi, au point de le faire passer pour un tyran, & de se faire nommer le régent du royaume : le rang de dictateur étoit promis au traître Genevois, s'il servoit avantageusement l'ambition du prince.

volontés fut de tout temps pour moi une loi rigoureuse, & le desir de vous servir est le seul but de mon rapprochement au trône : d'ailleurs, je dois à votre confiance le courage de me rembarquer de nouveau sur une mer orageuse & féconde en naufrage ; hier j'ai réfléchi sur la position dans laquelle vous m'avez dit qu'étoit votre royaume ; j'ai pensé qu'il étoit instant de promptement rassembler les députés nommés par vos notables ; une fois réunis, je saurai leur prescrire la marche qu'ils doivent suivre, pour parvenir à soumettre le peuple, arrêter les progrès d'une fermentation qui pourroit attenter à la tranquillité de votre auguste maison, au mépris du pouvoir du sceptre.

Cette convocation faite, les états-généraux rassemblés à Versailles depuis l'espace de deux mois, n'avoient rien encore décidé sur les préliminaires de leurs opérations : le démon de la France (Necker) s'y étoit fait des prosélytes, qui avoient soin d'anéantir ce que d'autres édifioient ; tandis qu'il s'occupoit de faire un code de loix propres à ses desseins, ainsi qu'à ceux du prince, & compagnie [1].

[1] Les courtisans, le reste des princes & des ministres augmenterent bientôt le nombre des ennemis que nous eûmes à combattre. J'eus pu me dispenser de cette réflexion ; elle part de source.

Ce fut le 23 juin 1789 que le monarque se rendit aux états-généraux, pour y ordonner l'exécution de ces loix [1] exécrables.

Les nobles, le clergé y étoient soutenus, exaltés, & le peuple, ce pauvre peuple, dont Necker vouloit être le restaurateur, s'y voyoit immolé, déchiré, & alloit devenir l'innocente victime de l'aristocratie.

Telle fut l'origine des cabales, de l'intrigue & de l'anarchie dont Paris a été le théâtre sanglant.

Les députés de la noblesse & du clergé voyant les dispositions du roi conformes à leurs vues, à leur ambition, à leur orgueil, étoient prêts à violer honteusement le serment qu'ils avoient publiquement prêté pour le soutien de notre liberté, lorsque les citoyens de Paris, instruits par les représentans du Tiers de la lâcheté de grand nombre de leurs représentans, refusant avec fermeté de tendre les mains aux chaînes qu'on leur forgeoit, secouerent le joug de la servitude, & oserent s'armer contre leur roi.

De-là les émeutes, les séditions, les rapines; on eut bientôt plus d'une ligue à combattre : le

[1] Les deux discours que Louis XVI a prononcés, sortoient de la fabrique du ministre adoré, ainsi que les odieuses déclarations qu'on lui fit faire : on trouvera ci-après l'un & l'autre, mis en comparaison, & les déclarations rapportées & combattues.

trouble avoit donné naiſſance à des hordes de brigands, renfermés dans l'enceinte des murs; les boutiques pillées; la vie des citoyens en en danger; tant de déprédations, tant d'horreurs exigeoient les ſecours les plus prompts.

Le peuple gémiſſant porte ſes plaintes, ſon déſeſpoir au pied du tribunal de la police; lequel, par égarement ou ſottiſe, fait entrer dans Paris des troupes, dont les chefs, partiſans *tacites* des conjurés, accroiſſent le carnage.

Je ne m'arrêterai point à ſuivre le fil des terribles révolutions arrivées dans cette capitale; aſſez de plumes les ont tracées; je frémirois de les redire.

Tranquille ſpectateur du maſſacre, informé que de plus en plus les eſprits prenoient feu, on entendit le *monstre* proférer, sans la moindre émotion, qu'*il ne feroit pas un pas pour l'éteindre, & qu'il en feroit mille pour l'enflammer* [1].

Plus le Peuple étoit affamé, plus Necker travailloit en ſilence à lui couper les vivres. Ce fut à cet effet qu'il confia les approviſionnemens

[1] Ce propos ne pouvoit partir que de la bouche d'un conjuré, d'un ennemi du peuple; & dès ce jour n'eût-il pas dû être conſidéré comme un forcené, indigne d'habiter, de vivre parmi nous.

de la Capitale, & des plus fortes Villes du Royaume, aux eſclaves de ſes volontés, *MM. les Intendans des Provinces*, leſquels, aidés de leurs agens & des ſangſues du Peuple, *les Receveurs des tailles*, ſe permettoient d'accaparer, de trafiquer les bleds, à l'aide des Juges iniques (1), dont ils ſe faiſoient appuyer.

Mille bruits allarmans, tant ſur l'exportation des grains, que ſur la foibleſſe des récoltes, couvroient l'exécution des accaparemens miniſtériels; tandis que les *Leleu*, les, &c, &c. &c. canaille dont le Miniſtre étoit le chef, moiſſonnoient tous les bleds des Halles circonvoiſines, pour empêcher les approviſionnemens des Boulangers de la Capitale, & les forcer de recourir à eux, pour s'approviſionner: je le dis,

---

[1] J'ai été témoin, en perſonne, des manœuvres & des connivences qui exiſtoient dans ces temps de calamités, entre les receveurs des tailles & les procureurs du roi de pluſieurs villes des environs de cette capitale, ainſi que des vexations que ces derniers exerçoient ſur les individus qui venoient à ſe plaindre de la famine: pluſieurs honnêtes citoyens, ſoupçonnés d'être du nombre des plaignans, ont été traînés dans les cachots, d'où ils n'euſſent ſorti que pour être inhumainement immolés à l'injuſte reſſentiment de ces juges iniques, ſi la nation, plus équitable, ne les eût retirés de ces lieux d'horreurs.

à la honte du Comité des Subſiſtances & de la Municipalité, ſoudoyés par Necker, qui leur faiſoit ouvrir les mains, pour leur faire fermer les yeux ſur ces agiotages.

Il s'attendoit à recevoir des plaintes ſur le prix exceſſif du premier aliment de l'exiſtence humaine ; & pour y obvier, il fit répandre que ces grains tirés de la Hollande & d'autres climats éloignés, coûtoient exorbitamment cher ; c'eſt ainſi qu'il gazoit l'exportation de nos bleds, qu'il envoyoit chez l'Empereur.

Les denrées qu'il nous faiſoit venir de ſi loin, étant toutes avariées & pourries, il fit conſtruire des moulins à *bras* hors des murs de Paris, où ces grains deſtructeurs étoient moulus & adroitement mêlangés avec quelque peu de bonne farine : c'eſt à l'aide de ce poiſon caché, que l'odieuſe Ariſtocratie immoloit des victimes à ſa fureur (1).

O Dieu ! comment n'as-tu pas refuſé d'éclairer tant de crimes ?

Pendant que Necker mettoit en œuvre, dans l'intérieur de Paris, tout ce que l'aſtuce d'un ſcélérat peut inſpirer, nos plus redoutables ennemis

---

[1] Ne frémira-t-on pas d'apprendre que des membres de la municipalité prêtoient les mains à ces manœuvres ?

chargés de la manœuvre extérieure, faiſoient promptement approcher des troupes royales pour nous ceindre : déjà la plaine de Saint-Denis, jonchée de ſoldats, de bombes, de boulets, nous offroit l'appareil d'une guerre ſanglante & prochaine ; &, pour comble d'horreur, ſous le prétexte de ſoulager les malheureux, que la famine conduiſoit à la mort, *la Commune* oſa les employer à former un chemin praticable, qui pût faciliter le projet qu'avoient formé nos ennemis, de braquer leur canon ſur la butte Montmartre, d'où l'on eſpéroit nous bloquer.

Ainſi, M^rs^ de la commune
Furent les complices du mal,
Immolant le bien général
A quelques lueurs de fortune.

Le Miniſtre Genevois avoit tout préparé pour l'odieuſe exécution, lorſque les conjurés crurent devoir ſe défaire de lui comme d'un traître, capables de ſe vouer au Peuple, s'il venoit à être vainqueur : auſſi lui fut-il ſignifié de s'expatrier du Royaume (1).

(1) Il parut très-content de cet ordre ; car les choſes tournoient ſi mal, & répondoient ſi peu au projet qu'il

Le duc d'Orléans en apprit la nouvelle par le comte de la Touche, & furieux de voir sacrifier l'homme le plus utile à ses vues, il donne ordre à ses espions de rassembler ses partisans, & de faire promener dans Paris le buste du ministre & le sien : soudain mille voix s'élevent dans les airs, par-tout on entendoit crier : *Vive Necker ! vive le duc d'Orléans ! nos amis, nos libérateurs !* tandis que les députés du tiers, à qui les portes de l'Assemblée venoient d'être fermées, tristement réunis dans un lieu solitaire, juroient de mourir, plutôt que d'abandonner les intérêts du Peuple.

Le coup manqué, on rappelle l'homme à projets, pour en enfanter d'autres. Son premier trait de patriotisme fut de demander avec instance l'élargissement du Baron de Bézenval (1), puisque renonçant aux intérêts des autres, pour ne plus penser qu'oux siens propres : se flattant d'agioter encore à son gré le peu de numéraire qui nous restoit : on le vit presenter aux

---

avoit conçu, qu'il se crut fort heureux d'en être quitte pour la peur : cet exil lui procura la satisfaction de passer en revue les riches possessions qu'il a acquises en Suisse, aux dépens du trésor royal.

[1] La crainte d'être inculpé dans les dépositions de cet

Etats-Généraux le projet de contribution du quart de nos revenus : mais la réalisation de ce plan adopté (1), ne sera sans doute pas confiée à ce *Jongleur* : peu après on l'a vu, cette *ame damnée* du Monarque, oser solliciter un décret, tendant à rendre au Roi ce que nous appellons *pouvoir exécutif*, ou plutôt *tyrannie* : Mounier le *traître* fut le moteur de cette demande : heureusement on ne vint point à bout de l'obtenir.

Enfin, son cœur irrité des obstacles que sans cesse on lui opposoit, fit rendre une Déclaration, tendant à soumettre au jugement du *Prévôt des Maréchaux de France*, les gens emprisonnés pour cause d'attroupemens.

Je passe sous silence les détails du charmant repas donné par les Gardes-du-Corps, au Régiment de Flandres, & autres, où le Roi, son auguste épouse & son fils ne dédaignerent pas

---

aristocrate, lui fit faire cet acte, soi-disant de générosité, mais plutôt de terreur.

[1] Ce décret ne devroit influer que sur la classe la plus opulente ; il devient onéreux pour les gens qui n'ont qu'une médiocre fortune, & plus encore pour un malheureux qui n'a qu'un revenu de cinq ou six livres.

de paroître : on avouera que la Famille Royale eût bien pu s'exempter d'honnorer cette fête antinationale de leur préſence : cette action n'eſt pas d'un Roi,

le lendemain, nouveau galas, où figurerent à peu près les mêmes perſonnages, à l'exception de l'auguſte famille, qui, ce jour-là, n'y parut pas : ce ne fut pas manque d'envie de la part de la *Reine*, qui s'y fit remplacer par trois Dames d'honneur traveſties en bergeres, portant chacune nne corbeille ds fleurs & de rubans, dont elles embelirent les ehapeaux des conviés, qui les récompenſerent du meſſage par mille baiſers voluptueux appliqués ſur les lêvres de ces enchantereſſes, occupé à former & placer les cocardes (1).

La nouvelle de tant de gaité parvint en peu de tems à Paris; & la vaillante Milice Nationale brulant du deſir de venger les outrages qu'on ſe permit de faire à la cocarde qu'elle avoit adoptée (2), ſe décide à prendre les armes; enfin elle arrive à Verſailles, précédée du brave

---

[1] Ces cocardes étoient blanches; mais l'ame de ceux qui s'en parerent, devoit être bien noire, bien hideuſe.

[2] Entr'autres nouvelles fâcheuſes, on apprenoit que l'ariſtocratie devoit nous enlever le roi.

la Fayette, qui ne ſe mit en marche qu'après bien des ſollicitations (1).

Une troupe de femmee armées de *pied en cap*, & marchant en avant ſe préſentent en vain pour entrer dans les cours du Palais; les Gardes-du-Corps les repouſſent vigoureuſement: à cette hoſtilité, la milice Pariſienne lacha quelques coups de mouſquets, qui ne furent pas ripoſtés; mais dont pluſieurs rebelles reçurent la mort.

On frémit d'horreur, quand on penſe au danger que notre bon Roi encourut dans cette journée déſaſtreuſe: des aſſaſſins perfides oſerent attenter à ſes jours, & ſans ſes fideles Sujets, on en ſeroit à le pleurer.

Mais, enfin il habitte au milieu de ſon peuple. François, veillez ſans ceſſe; que la terreur habite autour de ſon Palais des Tuileries, & que juſqu'au Miniſtre, trop long-tems adoré, aucun des conjurés n'approche de ſa perſonne auguſte, ce conſeil eſt d'un ſage.

Déja ignominieuſement dénonce (2), chaſſons

---

[1] Etoit-ce crainte ou trahiſon? Je laisse à deviner l'énigme.

[2] Il a été fait depuis quelque temps une infinité de dénonciations contre ce miniſtre: elles ſont plus que ſuffi-

le

le Genevois loin de nos murs ; ne souffrons plus qu'un vil républicain nous gouverne ; qu'il aille planer au centre de sa république, & qu'il ne reste en France aucune trace de ce tison d'enfer.

Que devons-nous à ce perfide ? La dissention des trois ordres, les accaparemens, la séduction du comité des subsistances & de la municipalité, sans lesquels on ne pouvoit accaparer ; des suffrages achetés de notre argent aux états généraux, pour faire prononcer des décrets qui devoient entraîner la perte entière de notre liberté ; l'attentat à la vie du Monarque ; la cruelle nécessité de tenir en captivité le plus humain, mais le plus facile des rois ; la disparution de notre numéraire, la cherté des vivres, l'anéantissement du commerce, le dépérissement des Sciences & des arts ; la désolation occasionnée par les manœuvres des Agens de sa pupille expirante (1), dont il est l'héritier présomptif, l'aneantissement de la Religion ; la Banqueroute prochaine ; enfin, la position effrayante dans laquelle se trouvent aujourd'hui les jours & la fortune des cytoyens.

---

santes, pour ne pas laisser de doute sur le zele qu'il a apporté à affamer tout le royaume.

[1] La caisse d'escompte.

Le voilà ce Reſtaurateur, le le voilà ce Pere du peuple, ce Miuiſtre ſans gages, cet Ennemi des impôts, ce Mortel adoré, ſemant la haine, la diſcorde ; tantot pour le clergé, tantôt pour la nobleſſe, rarement pour le peuple, & ſans ceſſe pour lui, (1) ; homme ſans caractère, ſans mœurs, bouffi d'orgueil, pêtri d'ambition, avide d'or, & plus avide encore de nous gouve,ner. Que fait-il à l'inſtant que mon pinceau l'eſquiſe ? Dans une ſécurité condamnable, il cherche à traverſer les opérations de nos Repréſentans ; il s'efforce de jetter un poiſon deſtructeur qui puiſſe miner l'édifice à méſure qu'il s'éleve.

Prêt à reutrer dans le néant, prêt à tomber du faîte des honneurs, il tente en vain d'y remonter... les échelons ſe briſent.....

Enfant chéri ! ſémillante Baronne (2), viens

---

[1] Lorſqu'il apprit que la nation alloit avoir en ſa poſſeſſion les biens du clergé, il eut l'audace de propoſer à l'aſſemblée nationale de décréter que les effets royaux fuiſſent admiſſibles pour l'acquiſition de ſes biens.

Si l'on eût adopté cette étrange propoſition, Necker eſcrocs ſes amis, euſſent bientôt tiré parti des dépouilles de la calotte.

[2] Fille de Necker, aujourd'hui baronne de Stael, chaſte épouſe d'un ambaſſadeur de ce nom, ces titres qu'elles ne doit qu'à l'argent, nous coûtent plus qu'à

consoler ton pére... inspire-lui dans tes crits le mépris des honnneurs qui vont l'abandonner... & de concert avec ta mere, femme toute céleste, tout esprit, tout talent, tâche de rappeler le bon sens de ce pauvre homme, qui commence à l'abandouner: il seroit malheureux qu'il perdit à la fois la tête & les honneurs.

---

son pere : elle a voulu jouer dans les sociétés le rôle de bel-esprit; mais on lui a conseillé de reprendre celui de Courtisanne, comme étant le plus à sa portée : nous avons d'elle plusieurs ouvrages, entr'autres un éloge de M. son pere, en vers francois; cet écrit, bien peu lu, le sera encore moins, eu égard aux circonstances.

COMPARAISON

De la Séance tenue par le Roi aux Etats Généraux, le 23 Juin 1789, avec celle du 4 Février de la présente année; suivie de quelques raisonnemens, pour achever de peindre mon Héros.

Discours du Roi, du 23 Juin 1789.

MESSIEURS, je croyois avoir fait tout ce qui étoit en mon pouvoir pour le bien de mes peuples, lorsque j'avois pris la résolution de vous rassembler; lorsque j'avois surmonté toutes les difficultés dont votre convocation étoit entourée; lorsque j'étois allé, pour ainsi dire, au-devant des vœux de la Nation, en manifestant à l'avance ce que je voulois faire pour son bonheur.

Discours du Roi, du 4 Février 1790.

MESSIEURS, la gravité des circonstances, où se trouve la France, m'attire au milieu de vous. Le relâchement pregressif de tous les liens de l'ordre & de la subordination, la suspension ou l'inactivité de la justice, les mécontentemens qui naissent des privations particulieres, les oppositions, les haines malheureuses qui sont la suite inévitable des longues dissentions, la situations

Il sembloit que vous n'aviez qu'à finir mon ouvrage, & la nation attendoit avec impatience le moment, où par le concours des vues bienfaisantes de son souverain, & du zele éclairé de ses Représentans, elle alloit jouir des prospérités que cette union devoit procurer,

Les Etats-Généraux sont ouverts depuis près de deux mois, & ils n'ont pu encore s'entendre sur les préliminaires de leurs opérations. Une parfaite intelligence auroit du naître du seul amour de la patrie, & une funeste division jette l'alarme dans tous les esprits. Je veux le croire, & j'aime à le penser, les François ne sont pas changés. Mais pour éviter de faire à aucun de vous des reproches critiques des finances & les incertitude sur la fortune publique; enfin, l'agitation des esprits, tout semble se réunir pour entretenir l'inquiétude des véritables amis de la prospérité & du bonheur du royaume.

Un grand but se présente à vos regard, mais il faut y atteindre sans accroissement de troubles & sans nouvelles convulsions. C'étoit je dois le dire, d'une maniere plus douce & plus traquille que j'espérois vous y conduire, lorsque je formai le dessein de vous rassembler & de réunir, pour la félicité publique, les lumieres & les volontés des représentans de la nation; mais mon bonheur & ma gloire

je considere que le renouvellement des etats-généraux, après un si long terme, l'agitation qui l'a précédé, le but de cette convocation, se different de celui qui rassembloit vos ancêtres, les restrictions dans les pouvoirs, & plusieurs autres circonstances, ont dû nécessairement amener des oppositions, des débats & des prétentions exagérées.

Je dois au bien commun de mon royaume, je me dois à moi-même de faire cesser ces funestes divisions. C'est dans cette résolution, Messieurs, que je vous rassemble de nouveau autour de moi, c'est comme le pere commun de tous mes sujets; c'est comme le défenseur des loix de mon ne sont pas moins étroitemens liés au succès de vos travaux.

Je les ai garantis, par une continuelle vigilance, de l'influence funeste que pouvoient avoir sur eux les circonstances malheureuses, au milieu desquelles vous vous trouviez placés. Les horreurs de la disette que la France avoit à redouter l'année derniere, ont été éloignées par des soins multipliés & des approvisionnemens immenses. Le désordre que l'état ancien des finances, le discrédit, l'excessive rareté du numéraire & le dépérissement graduel des revenus, devoient naturellement amener; ce désordre, au moins dans son éclat & dans ses excès, a été

royaume, que je viens vous en retracer le véritable esprit, & réprimer les atteintes qui ont pu y être portées.

Mais, Messieurs, après avoir établi clairement les droits respectifs des différens ordre, j'attends du zele pour la patrie, des deux premiers ordres, j'atends de leur attachement pour ma personne, j'attends de la connoissance qu'ils ont des maux urgens de l'état, que dans les affaires qui regardent le bien général, ils seront les premiers à proposer une union d'avis & de sentimens, que je regarde comme nécessaire dans la crise actuelle, & qui doit opérer le salut de l'état.

jusqu'à présent écarté. J'ai adouci par-tout & principalement dans la capitale, les dangereuses conséquences du défaut de travail; & nonobstant l'affoiblissement de tous les moyens d'autorité, j'ai maintenu le royaume, non pas, il s'en faut bien, dans le calme que j'eusse desiré, mais dans un état de tranquillité suffisant pour recevoir le bienfait d'une liberté sage & bien ordonnée: enfin, malgré notre situation intérieure généralement connue, & malgré les orages politiques qui agitent d'autres nations, j'ai conservé la paix au dehors, & j'ai entretenu, avec toutes les puissances de l'Europe, les rapports d'égards & d'amitié, qui peuvent rendre cette paix durable.

Après vous avoir ainſi préſervé des grandes contrariétés qui pouvoient ſi aiſément traverſer vos ſoins & vos travaux, je crois le moment arrivé où il importe à l'intérêt de l'Etat, que je m'associe d'une maniere encore plus expreſſe & plus manifeſte à l'exécution & à la réuſſite de tout ce que vous avez concerté pour l'avantage de la France. Je ne puis ſaiſir une plus grande occaſion que celle où vous préſentez à mon acceptation, des Décrets deſtinés à établir dans le Royaume une organiſation nouvelle, qui doit avoir une influence ſi importante & ſi propre ſur le bonheur de mes ſujets & ſur la proſpérité de cet Empire,

Vous ſavez, Meſſieurs, qu'il y a plus de dix ans, & dans un tems où le vœu de la Nation ne s'étoit pas encore expliqué ſur les Aſſemblées provinciales, j'avois commencé à ſubſtituer ce genre d'adminiſtration à celui qu'une ancienne & longue habitude avoit conſacré. L'expérience m'ayant fait connoître que je ne m'étois point trompé dans l'opinion que j'avois conçue de ces établiſſemens, j'ai cherché à faire jouir du même bienfait toutes les Provinces de mon Royaume; & pour aſſurer aux nouvelles adminiſtrations la confiance générale, j'ai voulu que les Membres dont elles devoient être compoſées, fuſſent nommés librement par tous les citoyens. Vous avez amélioré

amélioré ces vues de pluſieurs manieres, & la plus eſſentielle, ſans doute, eſt cette ſubdiviſion égale & ſagement motivée, qui, en affoibliſſant les anciennes ſéparations de province à province, & en établiſſant un ſyſtême général & complet d'équilibre, réunit davantage à un même eſprit & à un même intérêt toutes les parties du royaume. Cette grande idée, ce ſalutaire deſſein vous ſont entiérement dus ; il ne falloit pas moins qu'une réunion de volontés de la part des repréſentans de la nation; il ne falloit pas moins que leur juſte aſcendant ſur l'opinion générale, pour entreprendre avec confiance un changement d'une ſi grande importance, & pour vaincre, au nom de la raiſon, les réſiſtances de l'habitude & des intérêts particuliers.

Je favoriſerai, je ſeconderai, par tous les moyens qui ſont en mon pouvoir, le ſuccès de cette vaſte organiſation, d'où dépend à mes yeux le ſalut de la France ; & je crois néceſſaire de le dire, je ſuis trop occupé de la ſituation intérieure du royaume, j'ai les yeux trop ouverts ſur les dangers de tout genre dont nous ſommes environnés, pour ne pas ſentir fortement que, dans la diſpoſition préſente des eſprits, & en conſidérant l'état où ſe trouvent les affaires publiques, il faut qu'un nouvel ordre de choſes s'établiſſe avec calme & avec tran-

quillité, ou que le royaume ſoit expoſé à toutes les calamités de l'anarchie.

Que les vrais citoyens y réfléchiſſent, ainſi que je l'ai fait, en fixant uniquement leur attention ſur le bien de l'état, & ils verront que, même avec des opinions différentes, un intérêt éminent doit les réunir tous aujourd'hui. Le tems réformera ce qui pourra reſter de défectueux dans la collection des loix qui auront été l'ouvrage de cette aſſemblée; mais toute entrepriſe qui tendroit à ébranler les principes de la conſtitution même, tout concert qui auroit pour but de les renverſer, ou d'en affoiblir l'heureuſe influence, ne ſerviroient qu'à introduire au milieu de nous les maux effrayans de la diſcorde; & en ſuppoſant le ſuccès d'une ſemblable tentative contre mon peuple & moi, le réſultat nous priveroit, ſans remplacement, des divers liens dont un nouvel ordre de choſes nous offre la perſpective.

Livrons-nous donc de bonne foi aux eſpérances que nous pouvons concevoir, & ne ſongeons qu'à les réaliſer par un accord unanime. Que par-tout on ſache que le monarque & les repréſentans de la nation ſont unis d'un même intérêt & d'un même vœu, afin que cette opinion, cette ferme croyance répandent dans les provinces un eſprit de paix & de bonne vo-

lonté, & que tous les citoyens recommandables par leur honnêteté, tous ceux qui peuvent ſervir l'état eſſentiellement par leur zele & par leurs lumieres, s'empreſſent de prendre part aux différentes ſubdiviſions de l'adminiſtration générale, dont l'enchaînement & l'enſemble doivent concourir efficacement au rétabliſſement de l'ordre & à la proſpérité du royaume.

Nous ne devons point nous le diſſimuler; il y a beaucoup à faire pour arriver à ce but. Une volonté ſuivie, un effort général & commun, ſont abſolument néceſſaires pour obtenir un ſuccès véritable. Continuez donc vos travaux, ſans autre paſſion que celle du bien; fixez toujours votre premiere attention ſur le ſort du peuple & ſur la liberté publique; mais occupez-vous auſſi d'adoucir, de calmer toutes les défiances, & mettez fin, le plutôt poſſible, aux différentes inquiétudes qui éloignent de la France un ſi grand nombre de citoyens, & dont l'effet contraſte avec les loix de sûreté & de liberté que vous voulez établir. La proſpérité ne reviendra qu'avec le contentement général. Nous appercevons par-tout des eſpérances; ſoyons impatiens de voir auſſi par-tout le bonheur.

Un jour, j'aime à le croire, tous les françois indiſtinctement reconnoîtront l'avantage de l'entiere ſuppreſſion des différens ordres & d'état,

lorſqu'il eſt queſtion de travailler en commun au bien public, à cette proſpérité de la patrie, qui intéreſſe également tous les citoyens, & chacun doit voir ſans peine que, pour être appelé dorénavant à ſervir l'état de quelque maniere, il ſuffira de s'être rendu remarquable par ſes talens ou par ſes vertus.

En même tems néanmoins, tout ce qui rappelle à une nation l'ancienneté & la continuité des ſervices d'une race honorée, eſt une diſtinction que rien ne peut détruire; &, comme elle s'unit aux devoirs de la reconnoiſſance, ceux qui, dans toutes les claſſes de la ſociété, aſpirent à ſervir efficacement leur patrie, & ceux qui ont eu déjà le bonheur d'y réuſſir, ont un intérêt à reſpecter cette tranſmiſſion de titres ou de ſouvenirs, le plus beau de tous les héritages qu'on puiſſe faire paſſer à ſes enfans.

Le reſpect dû aux miniſtres de la religion ne pourra non plus s'effacer, & lorſque leur conſidération ſera principalement unie aux ſaintes vérités qui ſont la ſauve-garde de l'ordre & de la morale, tous les citoyens honnêtes & éclairés auront un égal intérêt à la maintenir & à la défendre.

Sans doute, ceux qui ont abandonné leurs privileges pécuniaires, ceux qui ne formeront plus, comme autrefois, un ordre politique dans

l'Etat, ſe trouvent ſoumis à des ſacrifices dont je connois toute l'importance ; mais j'en ai la perſuaſion ; ils auront aſſez de généroſité pour chercher un dédommagement dans tous les avantages publics dont l'établiſſement des aſſemblées nationales préſente l'eſpérance.

J'aurois bien auſſi des pertes à compter, ſi, au milieu des plus grands intérêts de l'état, je m'arrêtois à des calculs perſonnels ; mais je trouve une compenſation qui me ſuffit, une compenſation pleine & entiere dans l'accroiſſement du bonheur de la nation, & c'eſt du fond de mon cœur que j'exprime ici ce ſentiment.

Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté conſtitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a conſacré les principes. Je ferai davantage, & de concert avec la reine, qui partage tous mes ſentimens, je préparerai de bonne heure l'eſprit & le cœur de mon fils au nouvel ordre de choſes que les circonſtances ont amené. Je l'habituerai dès ſes premiers ans à être heureux du bonheur des françois, & à reconnoître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une ſage conſtitution le préſervera des dangers de l'inexpérience, & qu'une juſte liberté ajoute un nouveau prix aux ſentimens d'amour & de fidélité, dont la nation, depuis tant de ſiecles, donne à ſes rois des preuves ſi touchantes.

Je ne dois point le mettre en doute ; en achevant votre ouvrage, vous vous occuperez sûrement avec ſageſſe & avec candeur de l'affermiſſement du Pouvoir exécutif, cette condition ſans laquelle il ne ſauroit exiſter aucun ordre durable au-dedans, ni aucune conſidération au dehors. Nulle défiance ne peut raiſonnement vous reſter ; ainſi il eſt de votre devoir, comme Citoyens & comme fidèles Repréſentans de la Nation, d'aſſurer au bien de l'Etat & à la liberté publique cette ſtabilité qui ne peut dériver que d'une autorité active & tutélaire. Vous aurez sûrement préſent à l'eſprit que, ſans une telle autorité, toutes les parties de votre ſyſtême de Conſtitution reſteroient à-la-fois ſans lien & ſans correſpondance, & en vous occupant de la liberté que vous aimez & que j'aime auſſi, vous ne perdrez pas de vue que le déſordre en adminiſtration, en amenant la confuſion des Pouvoirs, dégénere ſouvent par d'aveugles violences, dans la plus dangereuſe & la plus alarmante de toutes les tyrannies.

Ainſi, non pas pour moi, Meſſieurs, qui ne compte point ce qui m'eſt perſonnel près des loix & des inſtitutions qui doivent régler le deſtin de l'Empire, mais pour le bonheur même de notre Patrie, pour ſa proſpérité, pour ſa puiſſance, je vous invite à vous affranchir de

toutes les impreſſions du moment, qui pourroient vous détourner de conſidérer dans ſon enſemble ce qu'exige un Royaume tel que la France, & par ſa vaſte étendue, & par ſon immenſe population, & par ſes relations inévitables au-dehors.

Vous ne négligerez point non plus de fixer votre attention ſur ce qu'exigent encore des Légiſlateurs, les mœurs, le caractere & les habitudes d'une Nation devenue trop célebre en Europe par la nature de ſon eſprit & de ſon génie, pour qu'il puiſſe paroître indifférent d'entretenir ou d'altérer en elle les ſentimens de douceur, de confiance & de bonté qui lui ont valu tant de renommée.

Donnez-lui l'exemple auſſi de cet eſprit de juſtice qui ſert de ſauve-garde à la propriété, à ce droit reſpecté de toutes les Nations, qui n'eſt pas l'ouvrage du haſard, qui ne dérive point des priviléges d'opinion, mais qui ſe lie étroitement aux rapports les plus eſſentiels de l'ordre public & aux premières conditions de l'harmonie ſociale.

Par quelle fatalité, lorſque le calme commençoit à renaître, de nouvelles inquiétudes ſe ſont-elles répandues dans les Provinces! par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès! joignez-vous à moi pour les arrêter, & empê-

chons de tous nos efforts que des violences criminelles ne viennent souiller ces jour où le bonheur de la Nation se prépare. Vous qui pouvez influer par tant de moyens sur la confiance publique, éclairez sur ses véritables intérêts le Peuple qu'on égare, ce bon Peuple qui m'est si cher, & dont on m'assure que je suis aimé, quand on veut me consoler de mes peines. Ah ! s'il savoit à quel point je suis malheureux à la nouvelle d'un injuste attentat contre les fortunes, ou d'un acte de violence contre les personnes, peut-être il m'épargneroit cette douloureuse amertume !

Je ne puis vous entretenir des grands intérêts de l'Etat, sans vous presser de vous occuper, d'une manière instante & définitive, de tout ce qui tient au rétablissement de l'ordre dans les finances, & à la tranquillité de la multitude innombrable de Citoyens qui sont unis par quelque lien à la fortune publique. Il est tems d'appaiser toutes les inquiétudes ; il est temps de rendre à ce Royaume la force de crédit à laquelle il a droit de prétendre. Vous ne pouvez pas tout entreprendre à la fois : aussi je vous invite à réserver pour d'autres temps une partie des biens dont la réunion de vos lumieres vous présente le tableau ; mais, quand vous aurez ajouté à ce que vous avez déjà fait, un plan sage & raisonnable pour l'exercice de la justice, quand vous

aurez

aurez assuré les bases d'un équilibre parfait entre les revenus & les dépenses de l'Etat; enfin, quand vous aurez achevé l'ouvrage de la Constitution, vous aurez acquis de grands droits à la reconnoissance publique; &, dans la continuation successive des Assemblées Nationales, continuation fondée dorénavant sur cette Constitution même, il n'y aura plus qu'à ajouter d'année en année de nouveaux moyens de prospérité à tous ceux que vous avez déjà préparés. Puisse cette journée, où votre Monarque vient s'unir à vous de la maniere la plus franche & la plus intime, être une époque mémorable dans l'histoire de cet empire! Elle le sera, je l'espère, si mes vœux ardens, si mes instantes exhortations peuvent être un signal de paix & de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneroient encore d'un esprit de concorde, devenu si nécessaire, me fassent le sacrifice de tous les souvenirs qui les affligent, je les paierai par ma reconnoissance & mon affection. Ne professons tous, à compter de ce jour, ne professons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté. l'attachement à la Constitution nouvelle, & le desir ardent de la paix, du bonheur & de la prospérité de la France.

Dans le premier de ces discours, sortis du

génie productif du Miniſtres de nos finances (1), on le voit érigeant le Monarque en Deſpote : il ne manquoit au timide Louis XVI, que *le fouet à la main, & les bottes aux jambes*, pour devenir le pendant de Louis XIV, jadis forçant ſon Parlement rébelle à l'enregiſtrement de ſes volontés : ce grand Roi eût été plus modeſte ſans doute devant les reſpectables Membres de ſes Etats, & Louis XVI eût dû l'être. Mais le ruſé Miniſtre, caché derriere la toile, faiſoit parler *Polichinel* d'une maniere convenable aux entraves qu'il vouloit mettre à notre liberté, & aux loix qu'il alloit preſcrire.

Déclaration du Roi pour la tenue des Etats Généraux.

Le Roi veut que l'ancienne distinction des trois Ordres soit conservée.

Observations. C-eſt-à-dire que l'on veut que le *Tiers-Ordre* ſoit toujours *le plus bas des Ordres*, quoique le plus utile au bonheur, au

(1) Necker a vainement crié que les ſéances tenues par le Monarque aux Etats-Généraux n'étoient pas de ſon CRU : c'eſt de la nécromancie ; c'est du ſuisse tout pur.

C'est encore bien en vain qu'il a fait répandre dans le plic que le premier droit étoit de M. de Barentin. Celui-ci l'a formellement déſavoué en pluſieurs circonſtances.

ſalut de l'Etat : de telles diſtinctions ne révoltent-elles pas la nature, qui nous fit égaux. D'où viennent les forces de l'Etat ? d'où viennent ſes richeſſes ? ſi ce n'eſt de cet ordre que l'on veut aſſervir ſous l'autorité des deux autres.

Le Roi veut que les Députés des Etats Généraux élus par chacuns des trois Ordres, forment trois Chambres, délibérant par Ordre, ne pouvant convenir de délibérer en commun, qu'avec l'approbation du Souverain.

OBSERVATIONS. Quelle contrariété ! Demandons à Neker, rédacteur de ces loix, s'il entend diviſer les Etats Généraux à l'inſtant où il les raſſemble ?... Réponds, Miniſtre infâme, es-tu François, Grec ou Arabe ?... Qu'entens-tu par *Etats Généraux ?* N'eſt-ce pas un concours, en commun, des diverſes opinions, ſuivant les différens genres d'états & de profeſſions ? Et n'eſt-ce pas *du choc des opinions diverses*, comme dit un Auteur, *que peut naître le trait lumineux qui doit nous conduire au bonheur.* En ſéparant les Ordres, ne ſéparois-tu pas les opinions ? & celles-ci ne pouvant ſe heurter, s'apprécier, ſe combattre, chaque Ordre n'eût-il pas adopté les ſiennes, comme les plus favorables à ſon ambition ?... Delà la boëte de Pandore !...

Enfin, ces Ordres ne pouvant délibérer en

commun qu'avec *la protection du Souverain*, c'eſt-à-dire, *la tienne*, tu n'aurois pas manqué de faire prononcer au Roi un *non absolu* dans les demandes contraires à ton égoïſme : ainſi le nom ſacré du Souverain eût encore couvert tes iniquités : par ſurcroît *d'affabilité, de tendreſſe pour le pauvre Peuple*, tu fais déclarer *nulles les délibérations prises juſqu'à ce jour par les Députés du Tiers-Ordre, comme illégales, inconſtitutionnelles.*

OBSERVATIONS. Elles étoient contraires à tes vues, à celles de tes amis, de tes chers protecteurs... C'en étoit aſſez pour les anéantir.

Entend & veut Sa Majeſté qu'il ſoit excepté des affaires à traiter en commun aux Etats Généraux, celles qui regardent les droits antiques & conſtitutionels des trois Ordres, la forme de conſtitution à donner, les propriétés féodales, ſeigneuriales, les droits utiles & les prérogatives honorifiques des deux premiers Ordres.

OBSERVATIONS. Quelle infamie ! quel fiel dans cet article ! Tu ſavois que cette exception étoit contraire à l'équité ; mais elle ne l'étoit pas au Deſpotiſme. Que de faveurs pour la Nobleſſe ! que de bontés pour le Clergé ! En revanche, la Nobleſſe te pleurera, le Clergé te canoniſera, & le Tiers-Ordre, à l'inſtar de certaine Peuplade, ira danſer ſur ton tombeau.

En un mot : à quoi ſert la réunion des trois Ordres puiſque la forme de conſtitution ne doit point être traité en commun ! ... que de contradictions ! que d'horreurs !

« Le conſentement particulier du Clergé ſera ſeul néceſſaire, dis-tu, pour toutes les dipoſitions qui pourroient intéreſſer la Religion, la diſcipline Eccléſiaſtique, le régime des Ordres & Corps ſéculiers & réguliers. »

OBSERVATIONS. A l'aide de cette clauſe, le fanatiſme n'eût pas manqué de renaître, & le Clergé d'étendre ſon pouvoir : la canoniſation, les miracles, euſſent fait de ce ſiecle de lumieres, un ſiecle d'ignorance & d'erreurs ; & qui ſçait ſi la terrible *Inquisition* n'eût pas ſoumis de nouveau les Peuples à ſes *Auto-da-fes* ; comme ſi l'homme n'étoit pas libre de ſa penſée ; comme s'il n'étoit pas libre à NECKER de ne pas croire à vos miſteres !

A l'article 10 des mêmes Déclarations, le ſouffleur NECKER, toujours caché dans la couliſſe, faiſoit dire au Monarque : « que les délibérations par les trois Ordres réunis ſur les pouvoirs conteſtés, & ſur leſquels les parties viendroient à ſe pourvoir aux Etats Généraux, ſeront priſes à la pluralité des ſuffrages ; mais que ſi dans l'un

des trois Ordres les deuxtiers des voix venoient à réclamer contre la délibération commune, l'affaire ſera portée au Roi & ſtatuée définitivement par Sa Majeſté.

OBSERVATIONS. Encore un pouvoir abſolu que NECKER alloit avoir, & dont il eût ſçu profiter.

ART. 15. Il faiſoit ptoférer à Louis le Juſte, » que la décence la liberté même des ſuffrages exigeoient que Sa Majeſté défendit qu'aucune perſonne, autre que les Membres des trois Ordres compoſant les Etats Généraux, puſſent aſſiſter à leurs délibérations, ſoit que les délibérations fuſſent priſes en commun, ſoit qu'elles le fuſſent ſéparément.

OBSERVATIONS. *décence! liberté! que* de beaux mots!..... quel blasphême? Le *Souffleur* avoit donc oublié que les Etats Généraux repréſentent la Nation; que le Tiers-Ordre étant de cette Nation la richeſſe & l'appui, le plus chétif de ſes individus a des droits de paroître en perſonne. Hé quoi moi, riche Citoyen, j'apprendrai que mes intérêts ſont injuſtement attaqués, & je n'aurai pas de droit d'obſerver, de défendre mes foyers!..... Quelle NECKromanie! quelle juſtice.

Ainſi l'extendeur NECKer faiſoit forger au Roi des chaînes pour ſon Peuple!.....Tombez à ſes genoux, François; rendez-lui graces, faites fumer l'encens!

Paſſons préſentement aux intentions de Sa Majeſté, où par un remord de conſcience, auquel perſonne ne s'attendoit, Necker fait dire au Roi *que les emprunts devant être considérés comme une occasion nécessaire d'un accroissement d'impôts, n'auront plus lieu qu'en temps de guerre ou autre danger, dans lesquels cas Sa Majesté aura la faculté d'emprunter jusqu'à la concurrence de* 100 *millions.*

OBSERVATIONS. Si Necker reconnoît l'emprunt comme un accroiſſement d'impôts, en ce cas, les emprunts ruineux que le *banquier-ministre* à fait faire à la France dans ſon adminiſtration, auroient donc été faits avec connoiſſance de cauſe, & voilà ce *restaurateur*, ce miniſtre ſans impôts!

O Nation! recuſe avec force la reſtriction de cet article; car ſi par la fatalité du ſort, ou par un aveuglement de ta part, Necker étoit conſervé, ne pouvant emprunter qu'en cas de guerre, il nous bronilleroit bientôt avec toutes les Puiſſances.

ART. VIII. *Les repréſentans de la nation, fideles à l'honneur & à la probité, ne donneront aucune atteinte à la foi publique, & le roi attend d'eux que la confiance des créanciers de l'Etat soit assurée & consolidée de la maniere la pus authentique.*

OBSERVATIONS. *Bravò*, Necker, bravò; c'eſt pour toi que tu parles, & pour les *Germani*, les

Haller, les *Rillier*, &c. &c. enfin, pour tout *banquier*, tout *agioteur* avec lesquels tu as manœuvré les finances de la France, *à fonds perdus pour elle.*

ART. X. *Le Roi veut que le nom de taille soit aboli dans le Royaume, & qu'on réunisse cet impôt, soit au vingtieme, soit à toute autre imposition territoriale.*

OBSERVATIONS. Je me contente d'observer que cet article est contraire absolument à l'article XII, où il est énoncé que toutes les propriétés, sans exception, seront constamment respectées. Si les propriétés sont respectées, l'impôt territorial ne peut donc exister.... La tête tourne sans doute au docteur... *Aux Petites-Maisons*... à Bicêtre.

Dans le discours du 4 Février, NECKER a purifié l'impertinence ordinaire de son style; il a vu son plan de constitution hué, mis au rebut; il a vu les troubles, les horreurs qu'il a opérés : or, il cherche à gagner par la douceur, ce qu'il n'a pu obtenir par la force. Ce n'est plus un Roi qui ordonne ; c'est un Souverain qui gémit, qui supplie ; mais c'étoit toujours le même poison, sous des expressions ambigues & modestes : en y disant, *la postérité ne reviendra qu'avec le contentement général*, plus loin il souffle la discorde & le mécontentement

tentement, par ces mots : *en achevant votre ouvrage, vous vous occuperez de l'affermiſſement du pouvoir exécutif* (1). Et plus loin : *tout ce qui peut rappeller à une nation l'ancienneté & la continuité des ſervices d'une race honorée* (la Nobleſſe) *eſt une diſtinction que rien ne peut détruire.*

Et pour ralentir l'édifice de la liberté, il preſſe nos Repréſentans *de s'occuper d'une maniere inſtante & définitive, de tout ce qui tient au rétabliſſe-*

---

(1) Ce ſyſtême ſe trouve abſolument contraire aux expreſſions du même auteur, quand il dit, page 208 de ſes Opinions religieuſes : « La plupart des nations, ou par choix, ou par néceſſité, ont dépoſé leurs volontés entre les mains d'un ſeul, & elles ont ainſi élevé un monument perpétuel à l'eſprit de diſcorde, d'injuſtice, & de déſunion qui a régné ſi ſouvent parmi les hommes : il eſt vrai que de temps à autre, elles ont voulu ſe ſouvenir qu'elles étoient capables de connoître leurs véritables intérêts : mais le monarque ſe défiant de leur inconſtance, avoit pris ſoin de fortifier les reſſorts de ſon adminiſtration ; s'entourant d'une milice guerriere & diſciplinée, il ne leur a plus laiſſé le pouvoir de ſe dégoûter de l'eſclavage, il a eu des ſoldats avec des impôts, & des impôts avec des ſoldats, & à l'aide de cette double action correſpondante, il eſt devenu le maître de tout faire & de tout ordonner.

Ainſi parloit ce royaliste dans ſa diſgrace : c'étoit ſans doute le chagrin de n'être plus en place, qui le portoit à répandre des principes attentoires à l'autorité royale qu'il demande aujourd'hui.

ment de l'ordre dans les finances ; comme si l'infâme, le monstre avoit encore des prétentions sur especes; comme s'il espéroit que l'administration lui en sera conservée.

Graces aux soins du ministre adoré, qu'est devenue la France ? Une vaste campagne, où le cultivateur arrose de ses larmes le grain qu'il seme : ce peuple, autrefois si sensible, n'est plus qu'une horde d'antropophages, se pillant à l'envi, mourant de faim & s'abreuvant du sang de leurs freres.

Tel est l'ouvrage du plus vil des étrangers, être dont la religion, la profession & les mœurs étoient aurant de motifs de proscription. Il a commencé notre perte par des emprunts ; il va la terminer par une banqueroute honteuse [1].

O mes chers compatriotes ! ouvrez les yeux.... songez que l'assurance de votre liberté dépend de la mort ou du banniſſement du perfide. La premiere peine seroit une justice, la seconde sera sa grace.

---

[1] Il vient d'être arrêté à quelque distance du trésor royal 17 tonnes d'or & d'argent : c'est, à n'en pas douter, encore un coup du traître qui préside aux finances.

FIN.

6. 8. 11. 13. 14. 20. 29. 30. 35
44. 61. 69 omnes generes
de mentir 78. 79. 89. 107
109. 112

443

attribué à Camille Desmoulins